



# PRÉPARER LA RÉPONSE AUX SINISTRES

**GUIDE À L'INTENTION DU MILIEU MUNICIPAL  
POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PRÉPARATION  
ADAPTÉE AUX FEUX DE FORÊT POUR LA  
RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT**

**VERSION 1.0**



*Organisation régionale  
de la sécurité civile*

Bas-Saint-Laurent

Le guide *Préparer la réponse aux sinistres : guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation adaptée aux feux de forêt, pour la région du Bas-Saint-Laurent* est né d'une étroite collaboration entre la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent (DRSCSI) du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de ses partenaires régionaux, membres de l'organisation régionale de sécurité civile (ORSC). Le tout dans une volonté de susciter la réflexion du milieu pour se préparer à cet aléa.

Ce guide, ainsi que l'aide-mémoire associé, sont destinés aux municipalités et municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent désirant améliorer leur préparation municipale pour faire face aux feux de forêt.

## **Recherche et rédaction**

### **Ministère de la Sécurité publique**

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent

Hubert Doucet, conseiller en sécurité civile

Hugo Martin, directeur régional-AMU

Yves Blanchard, conseiller en sécurité civile

### Urgence Québec

Frédéric Fournier, conseiller en communications d'urgence

### **Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)**

Isabelle Gariépy, agente à la prévention et aux communications

Jean Fecteau, agent en atténuation des risques

Simon Massé, coordonnateur à l'atténuation des risques

### **Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent**

Direction de la Santé publique

Camille Dodeler, M.Sc. agente de planification, de programmation et de recherche

Guylaine Morrier, B.Sc. agente de planification, de programmation et de recherche

Joanne Aubé-Maurice, MD médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

### Direction de la logistique

Caroline St-Louis, adjointe à la direction - Administration et performance

Éric Chouinard, coordonnateur régional de la sécurité civile et des mesures d'urgence – mission santé

### **Sûreté du Québec, District Est, région 22**

Pierre Robinson, officier des mesures d'urgence

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	III
LISTE DES TABLEAUX .....	IV
SIGLES ET ACRONYMES .....	V
MISE EN CONTEXTE .....	1
INTRODUCTION .....	2
BESOIN D'ASSISTANCE? .....	3
POURQUOI ADAPTER SA PRÉPARATION ? .....	3
<b>A. PORTRAIT DES VULNÉRABILITÉS RÉGIONALES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....</b>	<b>5</b>
VULNÉRABILITÉ POPULATIONNELLE .....	5
VULNÉRABILITÉ DES SERVICES ESSENTIELS .....	5
EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRESSENTIS SUR LES RISQUES DE FEUX DE FORÊT AU BAS-SAINT-LAURENT .....	6
<b>B. EN QUOI CONSISTE LE RISQUE DE FEU DE FORÊT? .....</b>	<b>7</b>
MIEUX COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DES FEUX DE FORÊT .....	7
PORTRAIT DES PEUPELEMENTS FORESTIERS AU BAS-SAINT-LAURENT .....	8
L'EXPOSITION AUX FEUX DE FORÊT .....	8
<b>C. LES IMPACTS DES FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>9</b>
ENJEUX DE SANTÉ LIÉS AUX FEUX DE FORÊT .....	9
POPULATIONS SENSIBLES ET EFFETS SUR LA SANTÉ .....	10
<b>D. ALÉAS EN CASCADE .....</b>	<b>12</b>
SÉCHERESSES .....	12
CHALEURS EXTRÊMES .....	12
PLUIES TORRENTIELLES ET MOUVEMENTS DE TERRAIN .....	12
<b>SECTIONS THÉMATIQUES DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PMSC) .....</b>	<b>13</b>
<b>1 - LA STRUCTURE ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA RÉPONSE AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>14</b>
1.1 <i>L'adaptation de l'organisation municipale de la sécurité civile pour faire face aux risques de feux de forêt ..</i>	<i>14</i>
1.2 <i>Le centre de coordination .....</i>	<i>15</i>
1.3 <i>Les opérations terrain .....</i>	<i>15</i>
<b>2 - LES MODES ET LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ADAPTÉES AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>17</b>
2.1 <i>Les mécanismes de surveillance .....</i>	<i>18</i>
2.2 <i>Les procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants .....</i>	<i>19</i>
2.3 <i>Procédures d'alerte à la population .....</i>	<i>19</i>
2.4 <i>La couverture cellulaire et du service d'appels d'urgence 9-1-1 .....</i>	<i>20</i>
<b>3 - LES MESURES DE PROTECTION ET DE SECOURS ADAPTÉES AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>22</b>
3.1 <i>Les mesures de prévention et d'atténuation des feux .....</i>	<i>22</i>
3.2 <i>La mise à l'abri en contexte de mauvaise qualité de l'air .....</i>	<i>23</i>
3.3 <i>L'évacuation à l'approche d'un feu .....</i>	<i>23</i>

<b>4 - LE SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES ADAPTÉ AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>26</b>
4.1 <i>La planification des services aux personnes.....</i>	26
4.2 <i>Les épisodes de mauvaise qualité de l'air .....</i>	26
4.3 <i>Les centres de services et centres d'hébergement temporaire .....</i>	27
<b>5 - LES MODES ET LES MÉCANISMES D'INFORMATION PUBLIQUE ADAPTÉS AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>29</b>
5.1 <i>La sensibilisation de la population .....</i>	29
5.2 <i>La planification de l'information publique .....</i>	31
5.3 <i>Les relations avec les médias .....</i>	32
<b>6 - LE MAINTIEN DES SERVICES ESSENTIELS ET LE RÉTABLISSEMENT ADAPTÉS AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>33</b>
6.1 <i>Les services essentiels pouvant être affectés par les feux de forêt .....</i>	33
6.2 <i>Le rétablissement.....</i>	35
<b>7 - LA FORMATION ET LES EXERCICES ADAPTÉS AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>37</b>
7.1 <i>La formation .....</i>	37
7.2 <i>Les exercices.....</i>	37
<b>8 - LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DES MESURES ADAPTÉES AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>38</b>
8.1 <i>Les outils administratifs et les modalités de collaboration, de validation et de vérification .....</i>	38
8.2 <i>La consignation des mesures de préparation et d'intervention .....</i>	38
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE A – POPULATIONS VULNÉRABLES AUX EFFETS DES FUMÉES ASSOCIÉES AUX FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE B – ANNEXE AU PMSC – AIDE-MÉMOIRE FEUX DE FORÊT .....</b>	<b>46</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 : Phases d'intervention pour l'aléa feux de forêt.....</b>	<b>17</b>
<b>Tableau 2 : Populations vulnérables aux effets des fumées associées aux feux de forêt .....</b>	<b>44</b>

# SIGLES ET ACRONYMES

AGL	Dans la loi sur l'aéronautique, au-dessus du sol
CISSS-BSL	Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
COG	Centre des opérations gouvernementales
CLSC	Centre local de services communautaires
CMSC	Comité municipal de sécurité civile
CNESST	Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
DRSCSI	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DSPu-BSL	Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent
ECCC	Environnement et changement climatique Canada
EPI	Équipement de protection individuelle
HEPA	High-Efficiency Particulate Air ou filtre à air à haute efficacité
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEF	Méthode équivalente fédérale (Federal equivalent method)
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et Forêts
MSP	Ministère de la Sécurité publique

MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBV	Organisme de bassin versant
OMSC	Organisation municipale de la sécurité civile
PMSC	Plan municipal de sécurité civile
PMV	Panneaux à messages variables
RAC	Règlement sur l'aviation canadienne
SQ	Sûreté du Québec
TNO	Territoire non organisé
RPA	Résidence privée pour Aînés
SISMAQ	Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
SSI	Service de sécurité incendie
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

# MISE EN CONTEXTE

Les impacts des feux de forêt<sup>1</sup> peuvent être nombreux. Certains impacts directs concernent les habitations et les infrastructures menacées, les pertes de ressources forestières, le bouleversement des activités économiques, la perte de biodiversité et, inévitablement, la sécurité et santé humaine. Quant aux impacts indirects, ils touchent, principalement, les panaches de fumée affectant la qualité de l'air et les impacts psychosociaux.

Pour faire face aux enjeux découlant des feux de forêt, des procédures opérationnelles régionales sont élaborées et déployées à travers la province par les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) et leurs partenaires. Ces procédures sont à l'intention des Ministères et organismes (MO) participants et se concentrent sur la phase *intervention* de la sécurité civile. C'est pour combler un besoin d'un document à l'intention particulière des municipalités que le présent guide a été conçu. Il couvre les quatre dimensions de la sécurité civile (*prévention, planification, intervention et rétablissement*).

Comme ailleurs au Québec, le Bas-Saint-Laurent peut être impacté par les feux de forêt. De nombreuses communautés sont établies aux abords ou au cœur de la forêt, souvent composée de peuplements résineux ou mixtes. En ce sens, les feux de forêt posent des risques localement. Également, les vents dominants peuvent transporter les fumées des feux d'autres régions vers l'Est du Québec. Donc, les communautés plus éloignées des forêts peuvent tout de même en subir les impacts. Dans ce contexte, il est pertinent de sensibiliser les municipalités bas-laurentiennes sur l'aléa afin qu'elles bonifient leur plan municipal de sécurité civile (PMSC) pour mieux s'y préparer.

---

<sup>1</sup> Il est important de souligner que d'autres feux de végétation existent. Les feux de brousse, les feux de prairies et les feux de tourbières peuvent tous affecter les collectivités. Au Bas-Saint-Laurent, nous incluons particulièrement les feux de tourbières dans le terme plus général de feux de forêt.

# INTRODUCTION

Ce document présente les mesures et les pratiques recommandées en matière de préparation municipale adaptée aux feux de forêt. Il s'adresse particulièrement aux personnes concernées par la planification municipale de la sécurité civile, dont les élus, les personnes issues de l'administration municipale ainsi que ceux de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC).

Il constitue un guide de référence pour le contenu de l'annexe du plan municipal de sécurité civile (PMSC) intitulé « Aide-mémoire – Feux de forêt ». Ce guide a pour objectif d'accompagner les municipalités dans la mise en place de mesures pour adapter leur préparation municipale à l'aléa feux de forêt. Cette bonification du PMSC vise à assurer la sécurité des personnes et des biens et de veiller à la santé de la population lors de tels événements. Cet exercice permet également d'alimenter la réflexion sur les besoins et les situations auxquelles les municipalités sont appelées à faire face, dans ce contexte.

La structure et le contenu du présent document, tout comme la terminologie utilisée, est en cohérence avec le guide [Préparer la réponse aux sinistres : guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation générale aux sinistres](#), publié par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en 2018, ainsi que les guides et annexes concernant les chaleurs extrêmes et les opérations « déglaceur » (déglacage des lignes de transport d'électricité entre Lévis et Saint-Antonin) récemment produits par la DRSCSI du Bas-Saint-Laurent et ses partenaires régionaux. On y retrouve les mêmes huit grandes catégories de mesures, mais le contenu est adapté pour répondre aux besoins spécifiques liés aux feux de forêt et aux fumées associées.



## **Les mesures complémentaires à celles relatives à la préparation générale aux sinistres**

Les mesures exposées dans le présent document s'inscrivent dans la continuité de celles présentées dans le [guide pour l'établissement d'une préparation générale aux sinistres](#) et sont en complémentarité avec ces dernières. Ainsi, avant de travailler sur une préparation adaptée aux risques liés aux feux de forêt, la municipalité doit s'être dotée d'une préparation générale aux sinistres respectant les exigences du [Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre](#) ou encore mener les deux démarches de façon simultanée. Rappelons que la préparation générale aux sinistres constitue un tronc commun que l'on pourrait qualifier de « tous risques » et renvoie à l'ensemble des mesures établies en vue de répondre aux conséquences et aux besoins communs générés par la plupart des sinistres.

**Tout au long de la lecture de ce document, la municipalité est invitée à se référer au guide sur la préparation générale aux sinistres afin d'obtenir plus de renseignements sur chaque mesure ou concept abordé.** De même, il lui est recommandé de se réapproprier les principes directeurs énoncés dans le guide général. Ces principes pourront ainsi guider la municipalité tout au long de sa démarche d'établissement d'une préparation adaptée aux feux de forêt.

**Des fiches d'informations détaillées sur certains aspects de la préparation générale aux sinistres de même que des modèles, exemples et canevas sont également disponibles dans la [boîte à outils](#) produite par le MSP.** Cette dernière a été développée pour accompagner la municipalité dans sa démarche d'établissement d'une préparation générale aux sinistres ou adaptée à des aléas particuliers.



Ce guide peut être consulté à la pièce en fonction des besoins et des thèmes traités par la municipalité.



À divers endroits, un résumé des actions est proposé à la municipalité afin de lui fournir un aperçu des mesures à réaliser, en lien avec chacun des thèmes abordés.



En marge se trouvent également des encadrés proposant des outils complémentaires qui peuvent être téléchargés à partir, entre autres, du site Québec.ca.



Enfin, des bulles d'information se retrouvent dans des encadrés pour fournir des informations complémentaires pouvant être utiles.

## Besoin d'assistance?

Pour de plus amples informations sur le contenu du présent guide ou pour obtenir une assistance, la municipalité peut communiquer avec un conseiller en sécurité civile de sa [direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie](#) qui pourra l'orienter, au besoin, vers les partenaires de l'organisation régionale de sécurité civile (ORSC) du Bas-Saint-Laurent.

## Pourquoi adapter sa préparation ?

Ce guide vise à proposer une annexe au PMSC de la municipalité afin de faciliter la planification d'une réponse adaptée pour faire face aux risques liés aux feux de forêt. Il s'inscrit dans le [processus de gestion des risques](#) préconisé par le MSP. Ce processus permet à la municipalité de rassembler les connaissances sur les risques liés aux feux de forêt présents sur son territoire, de manière à être en mesure de traiter les risques adéquatement, en fonction des réalités du milieu. Certaines actions essentielles doivent être réalisées afin de bien cerner les enjeux et les besoins en lien avec cet aléa :

- Caractériser le milieu (ex. : population sensible, milieux naturels, infrastructures municipales, stratégiques ou essentielles, activités et services en forêt, réseau routier, routes forestières, sentiers pédestres, de cyclisme, quad et motoneige, réseau électrique, hydrographie, matières dangereuses...);
- Caractériser l'aléa (ex. : peuplements forestiers, topographie, vents dominants, probabilité d'occurrence, intensité, facteurs d'influence, autres aléas pouvant en découler...);
- Déterminer les risques et impacts potentiels liés aux feux de forêt;
- Établir le profil de vulnérabilité aux feux de forêt;
- Prioriser les actions.

Pour caractériser le milieu et les aléas, la plateforme [forêt ouverte](#) regroupe beaucoup d'informations pertinentes telles que les cartographies des peuplements écoforestiers et de la défoliation causée par les maladies et épidémies (ex. : la tordeuse du bourgeon d'épinettes). L'historique des feux de forêt est également disponible sur cette plateforme et est alimenté par le MRNF. Si votre municipalité a déjà été le théâtre d'un feu de forêt au cours des dernières décennies, la superficie brûlée apparaîtra sur la carte.

La [SOPFEU](#) diffuse sur son site web des données, des informations et des outils en lien avec les feux de forêt. Elle est l'autorité principale en la matière au Québec et accumule plusieurs décennies d'expérience sur le traitement du risque de feux de forêt, par la lutte aux feux au Québec, au Canada et à l'international. Le [MRNF](#), étant donné son mandat lié à la gestion des ressources forestières du Québec, propose d'autres informations à considérer dans une démarche de gestion des risques municipale.



**Démarche pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans sept communautés nordiques du Québec**

Voir [ici](#), une présentation effectuée en 2022 par le ministère de la Sécurité publique et la SOPFEU.

Pour caractériser la vulnérabilité de la population aux feux de forêt, il est possible de consulter [l'Atlas de vulnérabilité hydrométéorologique](#), une carte interactive réalisée par l'Université Laval, en partenariat avec le consortium Ouranos et l'Institut national de santé publique du Québec. Bien que celui-ci soit destiné aux aléas hydrométéorologiques, les facteurs de vulnérabilité de la population aux feux de forêt sont très similaires. De plus, l'Atlas est pertinent pour la visualisation de la localisation des *services* (casernes de pompiers, hôpitaux, etc.), de *l'indice de sensibilité de la population*, et de *l'indice de capacité à faire face*. Pour plus d'information sur ces indicateurs: <https://atlas-vulnerabilite.ulaval.ca/faq/>.

# A. Portrait des vulnérabilités régionales aux changements climatiques

## Vulnérabilité populationnelle

Un portrait de la vulnérabilité populationnelle aux changements climatiques a été réalisé par la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du projet VRAC-PARC (Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat de santé publique) (Turgeon-Pelchat et al., 2023). Ce portrait concerne 9 aléas, dont les feux de végétation et les fumées associées.



### Le rapport Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent :

Pour consulter le rapport Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent, vous pouvez consulter la section Changements climatiques du site du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent :

<https://www.ciasss-bsl.gouv.qc.ca/vivre-en-sante/conseils-prevention/sante-environnementale/changements-climatiques>

L'analyse de la **vulnérabilité** de la population aux aléas climatiques a été réalisée à partir d'indicateurs portant sur les trois dimensions de la vulnérabilité, c'est-à-dire l'**exposition** aux aléas, la **sensibilité** de la population et sa **capacité d'adaptation**. Les définitions de ces concepts sont disponibles dans le glossaire. Pour les feux de forêt, chacune des trois composantes est décrite plus en détail dans les prochaines pages. Nous y verrons en effet que les feux de végétation sont appelés à augmenter au cours des prochaines décennies, que les populations sensibles sont multiples et cumulent souvent plusieurs facteurs de risques, et que la capacité d'adaptation de la population peut être consolidée par de multiples stratégies.

Il est important de comprendre que la vulnérabilité populationnelle aux aléas représente une réalité dynamique qui peut augmenter ou diminuer en influençant l'une ou l'autre de ces trois composantes. Par exemple, les municipalités peuvent tenter de prévenir l'**exposition** de la population à la fumée ou aux feux en travaillant sur des zones tampons végétales moins propices aux feux, sur la **sensibilité** de la population en favorisant des conditions de vie justes et équitables ainsi que sur la **capacité d'adaptation** par l'accès à des endroits publics adaptés en contexte d'altération de la qualité de l'air extérieur liée aux feux (bibliothèque, centres commerciaux et communautaires, refuges d'air pur) (Santé Canada, 2023).

## Vulnérabilité des services essentiels

La vulnérabilité populationnelle aux feux dépend aussi de leurs effets sur les infrastructures et sur les services locaux et régionaux associés à celles-ci. Les municipalités peuvent agir sur plusieurs volets pour réduire leur vulnérabilité et ainsi préserver les services essentiels lors d'un feu de forêt. Il est important que les services prévus au PMSC soient assurés dans le contexte où un feu atteindrait les bâtiments, routes et autres infrastructures municipales. La municipalité peut aussi agir pour protéger les milieux habités et les milieux naturels, en général, dans une optique de gestion intégrée du risque.

## Effets des changements climatiques pressentis sur les risques de feux de forêt au Bas-Saint-Laurent

Selon une [synthèse d'Ouranos sur les changements climatiques au Bas-Saint-Laurent](#) publiée en 2020, « l'augmentation des températures projetée, jumelée à une faible hausse des précipitations durant la saison estivale, favorisera le développement de conditions de sécheresse dans les forêts de la région ». Ainsi, les feux de forêt pourraient devenir plus fréquents. La saison des feux tend aussi à s'allonger, en débutant plus tôt au printemps et en se terminant plus tard à l'automne. D'autres informations relatives aux feux de forêt sont disponibles sur le site d'[Ouranos](#).

Le rapport [Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent](#) (Turgeon-Pelchat et al, 2023) présente une synthèse des changements prévus au régime des feux de forêt au Bas-Saint-Laurent pour les décennies à venir. Dans ce dernier, l'évaluation de la vulnérabilité populationnelle aux aléas climatiques effectuée arrive à des conclusions similaires à la synthèse d'Ouranos (2020). Pour la période 2041-2070, en raison des changements climatiques (augmentation des températures, assèchement et foudre potentielle, croissance accrue de la végétation), il est prévu une augmentation de l'exposition de chacune des MRC de la région aux feux de forêt, y compris celles qui étaient les moins exposées pour la période 1981-2010 (MRC des Basques et de La Mitis). Parmi toutes les MRC, celle du Témiscouata demeure la plus exposée. La méthodologie concernant l'évaluation de cet aléa est disponible dans le rapport.

## B. En quoi consiste le risque de feu de forêt?

Les feux de forêt sont un phénomène naturel des écosystèmes végétaux. Ils assurent le recyclage des nutriments, favorisent la reproduction des végétaux et créent une mosaïque de végétation qui constitue un habitat pour différentes espèces de la faune et de la flore<sup>2</sup>.

Bien qu'il soit important de connaître l'aléa pour bien s'y préparer, ce guide ne vise pas à rendre les lecteurs spécialisés en comportement des feux de forêt. Des notions et principes de base seront décrits ici afin de faciliter la préparation municipale face aux feux de forêt.

### Mieux comprendre la dynamique des feux de forêt

Premièrement, plus un incendie prend de l'ampleur, plus les techniques de combat pour le maîtriser deviennent complexes et variées. Certaines techniques peuvent devenir inefficaces et le retrait des intervenants peut devenir nécessaire pour assurer leur sécurité. La **prise en charge rapide** d'un incendie et la **communication** sont donc des éléments clés.

Deuxièmement, les **prévisions des comportements des feux et des fumées** se font à partir de prévisions météo, de la topographie et de la classification des peuplements forestiers. Il y a donc toujours une marge d'incertitude liée aux prévisions météo et à l'évolution de la forêt depuis le dernier inventaire écoforestier. (La forêt québécoise est explorée annuellement et des inventaires écoforestiers sont réalisés sur des périodes de 12 à 15 ans. Le 5<sup>e</sup> [inventaire écoforestier](#) est en cours.)



#### Répercussions des conditions météorologiques sur la fumée des feux de forêt

Les [conditions de sécheresse, les chaleurs extrêmes et les vents](#) sont les paramètres météorologiques principaux derrière la dispersion de la fumée des feux de forêt.

Troisièmement, la **dispersion du feu** se fait selon trois modes : contact des flammes avec le combustible, dispersion de tisons et par convection (diffusion de la chaleur). Les mesures d'atténuation ([voir section 3](#)) qui peuvent être mises en place visent à rendre ces modes de dispersion moins efficaces.

Quatrièmement, le feu peut prendre plusieurs **formes** : feu de surface (au sol), feu de cime et feu en profondeur (racines). La vitesse de dispersion sera grandement affectée par la forme que prend le feu. Celle-ci peut également évoluer. Généralement, les feux de surface se transforment en feux de cime lorsqu'il y a une continuité du combustible de la couche superficielle (au sol) jusqu'aux cimes. Finalement, il faut retenir qu'un feu peut encore brûler sans qu'on puisse le voir. En effet, les réseaux racinaires peuvent brûler longtemps et il faut rester vigilant même lorsque les flammes ne sont plus visibles. Les feux de tourbe brûlent également en profondeur et sont particulièrement difficiles à combattre.

---

<sup>2</sup> [Begins-at-Home-Guide-With-Self-Assessment-Web-Version-FR.pdf \(intellifeucanada.ca\)](#)

# Portrait des peuplements forestiers au Bas-Saint-Laurent

Le territoire du Bas-Saint-Laurent comporte une forte proportion de forêts boréales mixtes. La présence de feuillus ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. D'autres facteurs comme la présence de bois mort, la densité forestière, le matériel forestier accumulé au sol et les chablis (arbres renversés par les vents ou autres causes) rendent une forêt plus sensible aux feux de forêt.

Cependant, l'analyse de vulnérabilité doit se faire de manière très localisée. Chaque municipalité a ses particularités et les [peuplements forestiers](#) varient beaucoup. Rappelons également la présence de tourbières dans notre région, dont certaines sont exploitées. Les communautés en région montagneuse doivent également être vigilantes, le feu se propageant plus rapidement du bas des pentes vers le haut.

Il y a également une vulnérabilité situationnelle fortement liée à la météo. La chaleur et le temps sec favorisent grandement le départ des feux. Les vents, eux, favorisent la dispersion. Les parasites et maladies affectent également les arbres et peuvent changer grandement le risque d'incendie en générant beaucoup de défoliation et de bois mort.

Même si un [mythe](#) subsiste sur la sécurité des feux au printemps, cette période est particulièrement sensible. Les arbres sont dénudés de feuilles et la sève ne circule pas encore dans leurs branches. Ils sont alors plus propices à brûler. Même si le sol est humide, les feuilles, les branches et brindilles au sol sont très sèches. Quelques heures d'ensoleillement et du vent font grimper l'indice de risque d'incendie rapidement.

## L'exposition aux feux de forêt

Au Bas-Saint-Laurent, bien que plusieurs périmètres urbains se retrouvent sur le littoral du fleuve Saint-Laurent, plusieurs communautés sont établies dans des secteurs forestiers, tel que dans la région des monts Notre-Dame. Pour les municipalités côtières, les risques associés aux feux de forêt sont souvent moindres, car elles ne sont pas enclavées par du combustible forestier. Cependant, il ne faut pas considérer les municipalités bordant le littoral comme exclues de toutes menaces, étant donné la présence de grands complexes de tourbières, dans les MRC du Kamouraska et de Rivière-du-Loup, par exemple, et de collines rocheuses favorables aux résineux. En définitive, la proximité de combustible forestier résineux, de litière sèche ou de sols tourbeux sont des facteurs d'exposition importants à considérer. Certains éléments du paysage peuvent amplifier (exposition au vent, continuité du couvert forestier) ou atténuer l'aléa (des coupe-feux naturels tels des plans et cours d'eau, des affleurements rocheux).

Pour les municipalités enclavées par le combustible forestier, le nombre de voies d'évacuation possible peut les rendre plus ou moins vulnérables. Plus le nombre de routes pour évacuer est limité, plus la vulnérabilité est grande. En effet, le déplacement par les vents des imposants panaches de fumée produits lors de feux de forêt est également une problématique à prendre en compte. Ceux-ci peuvent forcer l'évacuation des citoyens, même si l'incendie se trouve à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les territoires non organisés (TNO) sont recouverts en grande partie de forêt. Plusieurs personnes peuvent s'y trouver pour travailler, y habiter ou pratiquer des loisirs. La sécurité civile sur les TNO est la responsabilité des MRC et elles sont tenues d'avoir une connaissance des risques et un PMSC adapté au contexte (activités pouvant générer des feux, mesures de prévention déjà en place, population exposée). Un registre des détenteurs de baux de villégiatures et des moyens de communication d'urgence en place pour les joindre s'avère des outils efficaces pour réduire les risques à la sécurité des personnes associés feux de forêt dans les TNO.

## C. Les impacts des feux de forêt

Les feux peuvent menacer la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la santé des gens exposés aux fumées. Il est important de garder en tête [le plein spectre des impacts](#) potentiels dans la gestion du risque des feux de forêt. Les feux entraînent des conséquences qui peuvent rapidement compliquer la réponse municipale, compte tenu du comportement particulier des feux qui affecte tant le combustible forestier, l'eau et les sols, l'atmosphère et le cadre bâti parfois éloigné des lieux d'allumage initiaux des feux.

Déjà, à distance, les feux peuvent causer des problématiques de qualité de l'air suffisamment important pour engendrer des risques à la santé, des enjeux de visibilité routière (et de fermeture de routes) et de dépôt de cendres et autres polluants sur les potagers et cultures agricoles ainsi que dans les systèmes d'aération. Les commerces les activités extérieures, en forêt ou non, peuvent être perturbées. Les fumées peuvent perturber le transport aérien, voir obliger la fermeture d'aéroports et ainsi avoir des impacts sur l'activité socio-économique et les chaînes d'approvisionnement.

Lorsqu'elles sont denses et qu'elles entrent en contact avec les lignes de transport électrique, des mécanismes de protection du réseau électrique peuvent causer des pannes, parfois durables, pour de grands territoires. Des régions entières du Québec peuvent être affectées, simultanément, étant donné la position géographique des grands barrages hydroélectriques du Québec et des lignes de transport d'électricité qui traversent, du nord au sud, les forêts du Bouclier canadien.

Les feux brûlent la ressource forestière et peuvent causer l'incendie de résidences, de commerces et d'institutions, selon leur exposition et le comportement des feux. Les bâtiments offrant des services essentiels aux citoyens peuvent, en cas extrême, être atteints ou encore isolés et exiger une adaptation rapide de la réponse municipale en termes d'évacuations et de livraison des services de sécurité civile. Plusieurs municipalités, voire plusieurs régions, peuvent être impactées simultanément, nécessitant une concertation accrue pour offrir une réponse appropriée.

Ensuite, les feux peuvent causer des impacts parfois durables sur la qualité de l'eau potable, sur le réseau de distribution de l'électricité, sur les infrastructures routières et sur l'écoulement des cours d'eau (embâcles de bois brûlé). Les espaces naturels peuvent être impactés, comme les parcs, les sites de villégiature et les centres de ski. Les boisés dans le paysage peuvent mettre beaucoup de temps à se régénérer. Les lacs et rivières où s'effectue de la pêche peuvent être fortement dégradés (frayères à saumon colmatées de particules fines, par exemple). Les impacts psychosociaux peuvent être considérables pour les intervenants, les élus, les sinistrés et la population en général.

### Enjeux de santé liés aux feux de forêt

Les populations les plus affectées par les feux ainsi que la fumée sont essentiellement celles qui souffrent d'inégalités socio-environnementales. En effet, nous ne sommes pas tous égaux devant les effets des changements climatiques sur la santé. Plusieurs facteurs liés notamment aux caractéristiques biologiques, à l'état de santé, aux habitudes de vie, au statut socioéconomique ou aux caractéristiques de l'environnement influencent la sensibilité aux changements climatiques (Turgeon-Pelchat, et al., 2023). **Toutefois, pendant les périodes de forte fumée, tout le monde est à risque, peu importe l'âge ou l'état de santé (Santé Canada, 2023).** Un récapitulatif des populations sensibles aux feux et à la fumée ainsi que les effets à la santé est présenté ci-dessous.

# Populations sensibles et effets sur la santé

Plusieurs groupes de populations sont particulièrement sensibles à la **fumée des feux de forêt** (BC Centre for Disease Control, 2021 ; Bouchard-Bastien, E., 2020, Santé Canada, 2023) tels que :

- **Les personnes âgées**
  - En 2021, 28% de la population du BSL avaient plus de 65 ans en 2021 (ISQ, 2021a)
  - En 2041, environ 35 % de la population du BSL sera âgée de plus de 65 ans (ISQ, 2021a)
- **Les enfants**
  - En 2021, 9 % de la population avaient moins de 9 ans en 2021 (ISQ, 2021a)
- **Les femmes enceintes**
- **Les personnes ayant une maladie chronique (pulmonaire ou cardiaque, diabète, cancer, etc.) ou personnes à mobilité réduite** (Infocentre de santé publique, 2023a,b,c,d)
  - La prévalence de l'hypertension artérielle est de 21,5 % de la population (20 ans et +) au Bas-Saint-Laurent (SISMAQ 2021-2022, taux ajustés).
  - La prévalence des troubles de santé mentale pour la population d'un an et plus est de 14,3 % au Bas-Saint-Laurent (SISMAQ 2021-2022, taux ajustés).
  - La prévalence de l'asthme pour la population d'un an et plus est de 11,4 % au Bas-Saint-Laurent (SISMAQ 2021-2022, taux ajustés).
- **Les personnes défavorisées sur le plan matériel (scolarité, l'emploi et le revenu) et social (caractéristiques personnelles, la santé physique et mentale et les connexions sociales)**
  - 14,4 % de la population au Bas-Saint-Laurent est sous l'indice de faible revenu après impôts (2020) (Statistique Canada, Recensement 2021)
- **Les travailleurs extérieurs (ex. les premiers répondants) ou autres milieux propices l'exposition à la fumée ainsi que les sportifs**
- **Les personnes isolées socialement ou marginalisées**
- **Les personnes ne comprenant pas le français**

Les populations sensibles en contexte **d'évacuation** sont similaires à celles sensibles à la fumée. Cependant, pour certaines populations, l'enjeu d'évacuation peut être plus important, par exemple:

- Population vivant dans le milieu carcéral;
- Population fréquentant les établissements d'enseignement;
- Population fréquentant les établissements de santé;
- Population habitant dans des résidences pour personnes âgées;
- Populations fréquentant les centres de la petite enfance.
- Communautés autochtones

En [annexe A](#), une brève justification de ces groupes de populations ainsi que quelques données sur leur représentation au Bas-Saint-Laurent sont disponibles.

Les effets des feux de forêt sur la santé sont liés aux émissions de polluants atmosphériques associés à la fumée qui peuvent créer de l'inflammation et un stress oxydatif, tout en réduisant la réponse immunitaire. Les populations les plus proches géographiquement des feux de forêt sont les plus exposées aux polluants (Santé Canada, 2023). Toutefois, le type de végétation et les conditions météorologiques influencent la composition de la fumée ainsi que sa dispersion, qui peut voyager jusqu'à plusieurs milliers de kilomètres du lieu de combustion (Turgeon-Pelchat, C.,2023).



La plupart des effets de la **fumée des incendies** de forêt sur la santé sont transitoires, car ils disparaîtront progressivement lorsque la qualité de l'air sera meilleure (BC Centre for Disease Control, 2021). Les principaux symptômes lors d'une exposition à la fumée sont présentés ci-dessous (Santé Canada, 2023):

#### Symptômes légers et fréquents

- Maux de tête
- Toux légère
- Expectorations
- Douleur aux yeux et larmoiements
- Irritation du nez, de la gorge, et des sinus

#### Symptômes plus graves et moins fréquents

- Douleurs thoraciques
- Étourdissements
- Toux sévère
- Essoufflement
- Palpitations cardiaques
- Respiration sifflante (dont les crises d'asthme)

#### Symptômes plus rares

- Accident vasculaire cérébrale
- Crise cardiaque
- Décès prématuré

Lors de telle exposition, la santé mentale peut également être affectée à des niveaux variables (stress, anxiété, insomnie, etc.).

Outre les effets à la santé de la fumée des feux de forêt mentionnés ci-dessus, **l'évacuation** peut conduire à :

- Une santé mentale fragilisée : stress post-traumatique, insomnie, dépression, anxiété généralisée, consommation de substances psychoactives, etc. (Santé Canada, 2023);
- Transmission de maladies respiratoires et maladies diarrhéiques entre les résidents des centres d'évacuation (Santé Canada, 2023);
- Décès : plusieurs études démontrent que certaines évacuations ont mené à une augmentation de la mortalité. Par exemple, évacuer des populations vivant dans des établissements de soins de longue durée. (Demers-Bouffard, 2021);
- Une exacerbation des iniquités et des conditions socioéconomiques préexistantes (Santé Canada, 2023).

## D. Aléas en cascade

Il n'est pas impossible qu'un feu de forêt se produise simultanément à un autre sinistre de nature anthropique ou météorologique. Par exemple, des orages engendrant des pluies torrentielles peuvent survenir à la suite d'un feu de forêt et compliquer une situation opérationnelle déjà complexe, pourtant initiée par les feux de forêt. Cela s'est produit à plusieurs endroits au Québec à l'été 2023. Par exemple, la fermeture du pont Touzel en Minganie, un risque technologique, s'est imposée simultanément aux feux de forêt à proximité de Sept-Îles. De nouveaux risques peuvent aussi découler d'aléas principaux ou initiaux et créer des risques secondaires. À ce moment, il est sujet d'aléas en cascade. Ces risques secondaires peuvent découler des conséquences ou des stratégies de réponse aux risques initiaux et sont parfois plus difficiles à prévoir.

### Sécheresses

Les périodes de sécheresse apportent leur lot de complications et la disponibilité en eau pour le combat des feux par les services incendies municipaux. Au Québec, l'abondance de lacs et de cours d'eau aide grandement les pompiers forestiers de la SOPFEU qui réussissent très souvent à y installer leurs tuyaux ou à recharger les avions bombardiers d'eau. Toutefois, le combat des feux de forêt en milieu périurbain par les SSI municipaux peut être complexifié si les bornes incendies connectés aux conduits municipaux ne suffisent pas pour, à la fois, le combat des feux et la distribution de l'eau potable dans la municipalité. Très souvent, il n'y a aucune borne incendie à proximité de ces feux. À ces moments-là, les sources naturelles et l'alimentation à partir d'une source statique (bassin/piscine) deviennent nécessaires. Si le niveau des cours d'eau rend le pompage inefficace, les recours peuvent être limités. Les cours d'eau identifiés par les SSI pour le remplissage des camions-citernes peuvent être suivis par des employés municipaux ou des citoyens qui informeraient l'atteinte d'un niveau critique bas.

### Chaleurs extrêmes

La saison propice aux feux concorde en partie avec la saison propice aux chaleurs extrêmes. [Lorsque ces deux aléas surviennent simultanément](#), les risques pour la santé peuvent être amplifiés puisque certains individus sont sensibles à la fumée ainsi qu'à la chaleur. De plus, il peut s'avérer difficile de mettre en place des mesures pour protéger sa santé puisque l'ouverture des fenêtres recommandées pour se rafraîchir lors d'un épisode de chaleur augmente l'exposition aux fumées. Cependant, pour la plupart des gens, l'exposition à la chaleur extrême est plus dangereuse que l'exposition à la fumée des feux de forêt. Ainsi, en l'absence de climatisation ou de refuge d'air frais disponible, il est recommandé de sortir pour se rafraîchir, et ce, même s'il y a de la fumée.

### Pluies torrentielles et mouvements de terrain

À la suite d'un feu, des mouvements de terrain, principalement superficiels, peuvent se produire, étant donné [l'exposition du sol minéral à l'érosion pluviale](#). La perméabilité du sol peut se dégrader selon le combustible ayant brûlé et les températures atteintes. Les feuilles, en brûlant, peuvent même produire une [couche hydrophobe](#) empêchant l'eau de pénétrer le sol et amplifier le problème. Le danger est accentué sur les talus, les berges et les sols en pente où des coulées de boue et de débris ligneux brûlés peuvent se former. Comme les sols sont particulièrement vulnérables à l'érosion durant les semaines et mois suivants, les feux, le passage d'orages et de pluies torrentielles peuvent avoir des impacts insoupçonnés sur le milieu. Des ressources supplémentaires (en anglais seulement) sont disponibles dans la bibliographie du présent guide.

## **Sections thématiques du Plan municipal de sécurité civile (PMSC)**

## SECTION 1



# La structure et les modalités d'organisation de la réponse aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres couvre les éléments suivants :

- l'OMSC ainsi que les rôles et responsabilités de ses membres;
- le centre de coordination principal et substitut;
- les opérations sur le site d'un sinistre;
- les radiocommunications.

Il convient de compléter cette préparation générale avec des éléments adaptés à l'aléa en cause, en l'occurrence les feux de forêt.

### 1.1 L'adaptation de l'organisation municipale de la sécurité civile pour faire face aux risques de feux de forêt

L'OMSC est la structure mise en place par la municipalité pour coordonner la réponse aux sinistres. En cas de feux de forêt, les mandats généraux des membres de l'OMSC demeurent similaires et applicables, mais il est possible que certains de ceux-ci aient à être adaptés ou bonifiés pour être en mesure de répondre à l'ensemble des besoins pouvant découler des diverses conséquences liées aux feux.

En préparation à un feu de forêt, des actions spécifiques peuvent être posées afin d'adapter les missions de l'OMSC telles que :

- Le développement de la connaissance des risques liés aux feux de forêt sur le territoire;
- Identifier les bâtiments et infrastructures les plus susceptibles d'être touchés par un feu;
- Mettre en place des mesures d'atténuation autour des bâtiments municipaux et encourager les citoyens à faire de même;
- Vérifier la liste des infrastructures municipales climatisées et équipées de purificateurs d'air permettant aux locaux de servir de refuges d'air pur;
- Planifier des mesures d'atténuation des effets sur la santé ou des alternatives lors d'activités et d'événements extérieurs lorsque la qualité de l'air est dégradée par les fumées;
- Mettre en place des mécanismes de veille (surveillance du risque d'incendie, surveillance de la qualité de l'air au besoin);
- Etc.



#### Fiches descriptives des missions de l'OMSC

La boîte à outils pour la préparation municipale générale aux sinistres contient des fiches descriptives des missions, sur le site [Quebec.ca](http://Quebec.ca)

Il est toujours possible d'ajuster ou créer des missions pour répondre à des besoins spécifiques. Par exemple, pour les opérations d'évacuation et de réintégration, il peut être pertinent d'y consacrer des personnes supplémentaires qui pourront collaborer avec la SQ tout au long des opérations et libérer, du moins en partie, le coordonnateur et les autres porteurs de missions. De même, si la municipalité ne dispose pas des ressources requises pour assurer la prestation des services lors d'un événement de feu de forêt, quelques possibilités peuvent être envisagées. Notamment, l'établissement d'ententes avec des partenaires externes (ex. : organismes communautaires, propriétaires de bâtiments où l'air est filtré, etc.) ou la mise en commun des ressources avec d'autres municipalités.

## 1.2 Le centre de coordination

Comme mentionné dans le guide [Préparer la réponse aux sinistres](#), un centre principal et un centre substitut devraient être prévus dans le contexte de la préparation générale. Il est important de s'assurer que les responsables de mission soient en mesure d'y travailler si la mobilisation de l'OMSC est requise en période de feux de forêt. Par exemple, le bâtiment ou, du moins, la salle principale de travail pourraient être équipés d'un purificateur d'air HEPA (à même la climatisation du bâtiment ou encore à l'aide d'appareils mobiles). Comme mentionné

précédemment, les feux de forêt peuvent se produire simultanément à d'autres aléas comme la sécheresse, des épisodes de mauvaise qualité de l'air et des épisodes de chaleur extrême. Ainsi, il serait pertinent de réfléchir à des moyens d'adapter le centre de coordination pour faire face à cette situation multi aléas. Par exemple, y installer un système d'air climatisé et purifié et garder une réserve d'eau potable.

Une participation de la SOPFEU et d'autres partenaires aux rencontres de l'OMSC peut également s'avérer pertinente afin que cette dernière ait toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée. Cette collaboration peut se faire en présence ou via les outils de vidéoconférence. Il est recommandé que le centre de coordination soit équipé pour ces deux éventualités.



### Purificateurs d'air portatifs pour fumée d'incendie de forêt

Les [purificateurs d'air portatifs](#) peuvent être utilisés pour réduire les effets de la fumée des incendies de forêt.

## 1.3 Les opérations terrain

L'attaque initiale des feux de végétation en milieu urbain et périurbain est souvent prise en charge par les Services de sécurité incendie (SSI) municipaux. Ces derniers peuvent demander l'appui de la SOPFEU. Lorsqu'un feu menace la forêt, les SSI devraient transmettre l'information le plus tôt possible à la SOPFEU pour les maintenir informés de la situation. En effet, Il vaut mieux les alerter sans avoir besoin de leur support que de les alerter trop tard; un incendie pris en charge tôt est beaucoup plus facile à maîtriser.

La SOPFEU a ses méthodes de travail qui lui sont propres et les SSI en sont bien conscients. Les départs de feux qui peuvent être maîtrisés par les SSI locaux ne sont pas nécessairement combattus par la SOPFEU. Le combat des divers types de feux de végétation fait également partie de la formation des pompiers municipaux. Le directeur incendie et son équipe sont responsables de s'assurer des rappels de formation.

Dépendamment du nombre de sites d'importance exposés aux feux, il pourra y avoir un ou plusieurs Centres des opérations d'urgence sur le site (COUS).

Si la situation nécessite une évaluation de la menace plus poussée par la SOPFEU, la municipalité pourra être en lien direct avec l'organisation. Le directeur du service incendie pourra aussi être interpellé pour participer aux rencontres de l'OMSC.

Lorsqu'il devient nécessaire d'effectuer une évacuation massive, la municipalité doit coordonner la démarche avec la SQ. L'évacuation de secteurs de villégiature ou des petits secteurs isolés seulement revient à la municipalité qui peut s'appuyer sur son SSI.



### Cadre de coordination de site de sinistre

Pour obtenir plus d'information sur la coordination de site lors d'un sinistre, référez-vous au document [Cadre de coordination de site de sinistre au Québec](#).



## 1. La structure et les modalités d'organisation de la réponse aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Adapter les responsabilités des missions de l'OMSC aux besoins et particularités des feux de forêt;
- Identifier les secteurs les plus exposés aux feux de végétation ou qui pourraient facilement être isolés;
- Identifier les populations vulnérables aux épisodes de mauvaise qualité de l'air sur le territoire de la municipalité;
- Inventorier les infrastructures où l'air est purifié pouvant également servir de refuge d'air frais;
- Assurer la filtration de l'air du centre de coordination municipal et adapter les opérations terrain de sorte à réduire les risques à la santé des intervenants (assurer la disponibilité d'équipements de protection individuelle (EPI) si la qualité de l'air se dégrade);
- Adapter le fonctionnement de l'OMSC et le centre de coordination advenant un sinistre associé à plusieurs aléas ou crises simultanées. Prévoir des centres secondaires au besoin;
- Poursuivre la formation continue des services de sécurité incendie (SSI) au sujet des opérations de combat des feux de forêt par la SOPFEU.

## SECTION 2



# Les modes et les procédures d'alerte et de mobilisation adaptées aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres couvre les éléments suivants :

- des moyens permettant aux membres de l'OMSC de recevoir un signalement;
- un schéma d'alerte, une liste de mobilisation municipale et un bottin des ressources;
- une liste de circonstances justifiant de lancer l'alerte et de mobiliser les intervenants;
- une liste des personnes désignées pour approuver les messages d'alerte à la population, autoriser leur diffusion et lancer l'alerte à la population;
- une liste des circonstances justifiant de lancer l'alerte à la population;
- des moyens permettant de diffuser une alerte à la population.

Il convient de compléter cette préparation générale avec des éléments adaptés aux feux de forêt.

En fonction des informations transmises par la SOPFEU et la DSPu-BSL, ou dès que la municipalité le juge nécessaire selon la réalité terrain, cette dernière peut activer son OMSC selon les phases d'intervention présentées au tableau suivant.

Tableau 1 : Phases d'intervention pour l'aléa feux de forêt

PHASE	DESCRIPTION
<b>Normale</b>	Aucune menace réelle ou appréhendée. Probabilité de feux de forêt très faible. La période <b>hors saison</b> s'étend de la première neige qui reste au sol jusqu'à la fonte dévoilant le sol forestier, il n'est cependant pas impossible qu'un feu survienne hors saison. L'OMSC (organisation municipale de sécurité civile) n'est pas activée dans le contexte des feux de forêt. Des activités de <b>prévention, atténuation et préparation</b> ont lieu.
<b>Veille</b>	Menace <b>possible</b> . Passage à la phase <b>veille</b> dès la fonte des neiges, donc dès l'exposition du combustible forestier. La surveillance par la SOPFEU débute. La phase veille varie annuellement, mais s'étend environ du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre. L'OMSC n'est pas activée, mais des activités de <b>préparation</b> ont lieu.
<b>Alerte</b>	Menace <b>préoccupante</b> . L'indice d'inflammabilité devient élevé, très élevé ou extrême, ou un feu est déclenché sur le territoire de la municipalité, ou à proximité, sans engendrer de risques immédiats ou imminents pour les infrastructures ou la population. L'OMSC passe au niveau alerte et doit <b>se tenir prête</b> à activer diverses missions, rapidement.

<b>Intervention</b>	Menace <b>confirmée ou imminente</b> pour la sécurité et la santé de la population. Un feu de forêt est rapporté sur le territoire ou à proximité. Ce dernier, ou la fumée qu'il dégage posent un risque immédiat ou imminent pour la sécurité et/ou la santé. L'OMSC est <b>activée</b> et passe en mode intervention.
<b>Rétablissement</b>	Menace écartée, mais les <b>impacts</b> persistent. Les dangers associés aux feux de forêt sont écartés. Les efforts sont concentrés sur la gestion des impacts et le retour à la normale. L'OMSC demeure activée, <b>selon les besoins</b> , pour répondre aux <b>conséquences</b> du sinistre.

Pour chacune de ces phases, la municipalité peut réaliser des actions pour faire face aux conséquences réelles ou anticipées des feux de forêt. Une liste non exhaustive d'actions suggérées par mission se trouve dans le document « Annexe au PMSC – Aide-mémoire feux de forêt » présenté à [l'annexe B](#). Il est d'ailleurs recommandé que la municipalité adapte cette annexe afin qu'elle réponde à ses besoins et qu'elle tienne compte de ses particularités locales.

## 2.1 Les mécanismes de surveillance

### ■ L'indice de danger d'incendie

Grâce à des stations météo dispersées sur le territoire, la SOPFEU évalue le [danger d'incendie](#). Pour effectuer cette évaluation, la SOPFEU a besoin que chacune des trois stations d'un secteur soit libre de couverts neigeux. Il est donc possible que l'indice soit indisponible au début du printemps pour votre secteur. Il faut garder en tête que, même s'il reste un couvert neigeux dans les forêts éloignées du fleuve Saint-Laurent, l'indice de danger d'incendie peut être élevé dans les boisés où la neige a fondu plus tôt. Un sol humide ne signifie pas que le combustible forestier l'est aussi. Cela est particulièrement vrai avant l'apparition des bourgeons.



#### Outils web de la SOPFEU

La [carte interactive](#) du danger d'incendie est disponible sur le site web de la SOPFEU ainsi que sur l'application mobile ([iPhone](#) et [Android](#)). Les deux permettent l'abonnement aux alertes et la consultation de diverses informations géolocalisées. Il est également possible de consulter les [conditions d'incendie](#).

### ■ La qualité de l'air

Pour ce qui est de l'appréciation de la qualité de l'air, l'*University of Northern British Columbia* a mis à la disposition du public une [carte interactive](#), l'AQMap, dans laquelle les concentrations horaires moyennes de particules fines (PM2.5) dans l'atmosphère sont présentées. Ces mesures proviennent des appareils PurpleAir (PA) et des appareils du MELCCFP/MEF (Agence). En cliquant sur le marqueur d'un appareil, des moyennes récentes sont visibles. Pour des conseils sur la santé, il est possible de passer la souris par-dessus l'échelle de couleur.

Par ailleurs, le défi réside dans la disponibilité de capteurs répartis adéquatement sur le territoire pour être en mesure d'apprécier, en temps et lieu opportun toute altération de la qualité de l'air extérieur importante. Il est possible pour les municipalités d'installer elles-mêmes une [station](#) d'analyse de la qualité de l'air. Il faut cependant bien se préparer avant de choisir cette avenue. Un réseau Wifi fiable est nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil. Le choix de l'emplacement est très important. La proximité d'une source de



fumée (ex. : cheminée, BBQ, fumée de cigarette, etc.) faussera certainement les résultats. L'accumulation de neige peut également nuire au bon fonctionnement. De plus, il faut tenir compte de la durée de vie de l'appareil (environ 2 ans) avant de choisir cette avenue. Finalement, nous vous suggérons de vérifier qu'un membre de l'organisation se porte volontaire pour être responsable de cette station.

i

### **Carte interactive "AQMap" de l'University of Northern British Columbia.**

La carte interactive utilise des informations transmises par des stations d'analyse de la qualité de l'air. Les lectures des stations peuvent comporter des informations erronées à cause d'événements très localisés.

La couche "Analyseur PurpleAir corrigé" cochée par défaut signifie qu'il y a eu une standardisation des données pour corriger les données brutes des capteurs PurpleAir. Il est important de conserver ce choix de couche, car les données brutes sont généralement plus élevées que la réalité (en partie à cause de l'humidité). De plus, la standardisation des données permet de faire une comparaison avec les capteurs du MELCCFP / MEF.

## ■ **Vigie régionale**

La direction régionale de la Santé publique du Bas-Saint-Laurent (DSPu-BSL), de concert avec le MELCCFP, surveille la teneur en particules fines dans l'air. À l'observation de certains seuils, des actions sont prévues et des communications pourraient être transmises aux municipalités concernées.

## ■ **Dispersion des panaches de fumée**

Pour anticiper les impacts à venir, les municipalités ont la possibilité de consulter les [prévisions d'ECCC](#).

## **2.2 Les procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants**

L'OMSC peut être mobilisée en tout ou en partie advenant un épisode de mauvaise qualité de l'air ou si un feu de forêt est déclaré sur le territoire municipal ou à proximité.

Le schéma d'alerte municipal peut être adapté pour y retrouver facilement les intervenants clés et fournisseurs de services à contacter, le cas échéant. À cet effet, il est également opportun d'ajuster le bottin de ressources municipales pour y inclure les équipements et les bâtiments associés à la réponse municipale face aux feux de forêt.

## **2.3 Procédures d'alerte à la population**

### ■ **Circonstances justifiant l'alerte et moyens déployés**

Les feux de forêt ont des impacts très variables sur les communautés et chaque situation est unique. Il peut arriver qu'une route d'accès soit rapidement compromise par un feu nouveau et risque d'isoler un secteur. Dans d'autres occasions, un feu loin des habitations devient hors contrôle et progresse de manière plus lente, mais affecte la qualité de l'air. Les mécanismes mis en place pour alerter la population doivent donc s'adapter à chacune des situations. Un feu entraînant une panne de télécommunication peut nécessiter du porte-à-

porte tandis qu'un autre affectant la qualité de l'air et restreignant l'accès à une partie du territoire demandera un effort de communication plus long sur plusieurs plateformes (médias traditionnels et médias sociaux). Le moment de la journée affecte également le moyen d'alerte à choisir. Les gens sont plus difficiles à joindre la nuit. Des efforts supplémentaires peuvent être déployés si une évacuation doit se faire rapidement (usage de sirènes et de porte-voix en plus du porte-à-porte).

i

### Québec en alerte

Une municipalité peut demander au COG la diffusion d'une alerte au public par l'intermédiaire du système [Québec en Alerte](#) lorsqu'un événement représente une menace imminente ou immédiate à la vie et à la sécurité de la population. Ce système ne se substitue pas aux autres moyens d'alerte que la municipalité doit mettre en place. Il est important de prévoir des consignes courtes et claires à diffuser puisque le système a une limite fixée à 300 caractères. Pour plus d'informations, consulter la fiche réflexe associée ou votre conseiller en sécurité civile.

## ■ Contenu des messages

Dans le contenu des messages, il est important de sensibiliser la population aux effets de la fumée sur la santé. En ce sens, la municipalité est invitée à informer sa population des recommandations, des consignes à suivre, ainsi que des services offerts par la municipalité. Il faut s'assurer de rejoindre les personnes les plus sensibles aux effets néfastes de la fumée. ([annexe A](#))

Il est également important de promouvoir de bonnes pratiques citoyennes avant qu'une évacuation soit nécessaire. Des gestes simples comme maintenir un niveau de carburant dans les véhicules et préparer un sac de voyage réduisent le temps nécessaire pour évacuer. Le travail de sensibilisation peut être fait en amont des sinistres et les messages doivent être formulés clairement et simplement afin d'éviter une panique inutile. Urgence Québec a déjà élaboré du contenu sur la préparation d'un [plan familial d'urgence](#).

Les messages à la population peuvent inclure des sources d'information pour les citoyens (comme le site Internet de la municipalité ou les comptes de médias sociaux, le site Québec.ca ou du CISSS du Bas-Saint-Laurent) tout en réitérant les consignes de la SOPFEU et du MRNF. Même s'il n'y a pas de danger pour les habitations, il peut y avoir des secteurs à éviter, une interdiction de circuler en forêt ou des routes impraticables. Ces informations doivent être diffusées rapidement. Une sensibilisation des citoyens au travail des pompiers forestiers peut aussi faciliter le travail de ces derniers.

## 2.4 La couverture cellulaire et du service d'appels d'urgence 9-1-1

Dans certaines zones du territoire québécois, le service 9-1-1 n'est pas accessible par la téléphonie filaire ni par la téléphonie cellulaire. Dans l'éventualité où ces secteurs sont situés en forêt, que des résidences principales ou secondaires s'y trouvent ou que des activités y sont pratiquées, certaines mesures devraient être entreprises par la municipalité. Elle devrait notamment s'assurer de bien connaître ces secteurs ainsi que de localiser les résidences ou lieux d'activités exposés aux feux de forêt.

En connaissant les risques sur son territoire, la municipalité peut prendre des mesures en amont pour faciliter les interventions en cas de feux, tel que :

- Répertorier les propriétaires (résidences principales et secondaires, détenteurs de baux de villégiature) et les moyens de communiquer avec eux;
- Afficher un rappel de consulter le danger d'incendie sur les routes menant aux secteurs identifiés;
- Sensibiliser les résidents à l'importance d'évacuer les lieux d'eux-mêmes lorsqu'ils constatent qu'un feu est déclaré et aviser la municipalité qu'ils ont évacué dès que possible.



## 2. Les modes et les procédures d'alerte et de mobilisation adaptés aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Ajouter au schéma d'alerte et à la liste de mobilisation les coordonnées des intervenants pouvant être interpellés lors d'épisode de feux de forêt et les en informer;
- Définir les circonstances justifiant de lancer l'alerte aux intervenants ainsi qu'à la population en cas de feux de forêt;
- Prévoir les moyens de diffusion d'une alerte à la population en cas de feux de forêt ainsi que le contenu type des messages;
- Répertorier les propriétaires pouvant se trouver dans des zones sans couverture 9-1-1 et les moyens de les joindre, effectuer un travail de sensibilisation auprès de ces propriétaires;
- Rester à l'affût de l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU;
- Lorsqu'un feu est déclaré, suivre l'évolution de la qualité de l'air sur la carte interactive (AQMap, avec le contexte élaboré par la DSPu), ainsi que les prévisions de dispersion du panache de fumée par ECCC;
- Contacter le COG s'il y a des enjeux anticipés ou réels de sécurité civile, et ce, à tout palier d'alerte.

## SECTION 3



# Les mesures de protection et de secours adaptées aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres couvre les éléments suivants :

- les procédures d'évacuation et de mise à l'abri de la population;
- la planification des interventions de secours aux personnes.

Dans le cadre d'une préparation adaptée, une bonne connaissance des risques liés aux feux de forêt présents sur le territoire municipal peut permettre d'ajuster de façon optimale les mesures générales de protection et de secours prévues dans le plan de sécurité civile de la municipalité.

### 3.1 Les mesures de prévention et d'atténuation des feux

#### ■ Mesures de prévention

Les mesures de cette catégorie visent à limiter le nombre d'incendies. Les feux de causes naturelles ne peuvent être prévenus, mais ceux d'origine humaine sont souvent évitables.

La sensibilisation du public et la diffusion de messages de prévention sont des éléments essentiels afin de diminuer le nombre de départs de feux. La SOPFEU produit des [outils de prévention](#) à télécharger qu'il est possible de retransmettre dans les médias sociaux ou afficher dans des endroits stratégiques comme les départs de sentiers pédestres ou les relais de sentiers de véhicules tout-terrain.

Le printemps est une période de risque accru. Les intervenants municipaux devraient donc rester vigilants au printemps et délivrer des permis de brûlage seulement lorsque le danger d'incendie est bas. Si l'indice n'est pas disponible, la municipalité peut également promouvoir des [alternatives au brûlage](#) ou demander l'avis de son SSI.

Les municipalités ont également un pouvoir réglementaire très utile pour agir en prévention. Plusieurs municipalités encadrent les feux de joie en définissant les conditions nécessaires pour allumer un feu (pare-étincelle, foyers extérieurs, distance des bâtiments, obligation de surveiller le feu tant qu'il brûle, etc.). Il est encouragé de vérifier ce qui se fait dans les municipalités avoisinantes et ailleurs au Québec.

Finalement, soulignons que les SSI font déjà des activités de prévention et entrent en contact direct avec les citoyens. Les pompiers préventionnistes peuvent faire des recommandations aux citoyens, les orienter vers des ressources d'information et faire appliquer les règlements municipaux en sécurité incendie.

#### ■ Mesures d'atténuation

Même s'il n'est pas possible de prévenir tous les feux de forêt, il est possible d'en réduire les impacts sur le milieu en limitant la capacité du feu à se rendre aux infrastructures. C'est une approche que la SOPFEU promotionne. Les [mesures](#) mises en place par les citoyens pour protéger leurs habitations réduisent la capacité des feux à se propager dans le but de protéger leur résidence.



#### Cadre pour la prévention des sinistres

Ce [programme](#) du MSP propose un soutien financier et technique dans la mise en place de mesures de prévention de certains sinistres.

D'autres programmes basés sur les mêmes principes existent. Le plus important pour les municipalités bas-laurentiennes est d'avoir une approche qui tienne compte de l'analyse de risque sur leur territoire. Pour un

accompagnement dans l'analyse de risque, votre [conseiller](#) en sécurité civile peut vous aider, ainsi que l'équipe de spécialistes en atténuation des risques de la SOPFEU.

Lorsqu'un feu menace une municipalité, il est également possible que la création d'une barrière coupe-feu soit proposée par la SOPFEU. L'arrimage entre la municipalité et la SOPFEU est primordial pour s'assurer de l'efficacité de cette mesure. La municipalité peut également tenir à jour, dans son bottin, les coordonnées d'entreprises de foresterie ou de particuliers œuvrant dans ce secteur.

### 3.2 La mise à l'abri en contexte de mauvaise qualité de l'air

Cette catégorie de mesures, dans le contexte spécifique des feux de forêt, devrait tenir compte des populations sensibles aux effets nocifs de la fumée ([annexe A](#)). L'ouverture de refuges d'air pur (bâtiments où l'air est filtré) permet de limiter les impacts sur la santé de la population. Il peut s'agir de bibliothèques, de centres communautaires ou même de commerces. Des ententes peuvent être faites avec les propriétaires de ces installations en amont. Si ces refuges sont également climatisés, ils permettent de faire face à une situation où une dégradation de la qualité de l'air et un épisode de chaleur extrême surviennent simultanément. Des navettes peuvent être prévues pour les personnes désirant se rendre dans ces centres, mais qui n'ont pas les moyens de s'y rendre.



#### Refuges d'air pur

[Lignes directrices](#) relatives aux espaces antifumée pendant les épisodes de fumée de feux de forêt - Canada.ca

### 3.3 L'évacuation à l'approche d'un feu

#### ■ Planification

La planification d'une évacuation peut sauver de précieuses heures lorsqu'un sinistre survient. Les étapes suivantes permettent de se préparer à une évacuation en contexte de feux de forêt :

- Identifier les secteurs à risque d'être isolés;
- Identifier les routes d'évacuation disponibles et les lieux d'accueil potentiels (ententes avec les municipalités voisines);
- Identifier les populations/institutions ayant des besoins particuliers pour évacuer (transport adapté, établissements de détention, hôpitaux, ressources pour personnes âgées, personnes sans véhicule, etc.);
- Identifier les usines, commerces et autres lieux où se trouvent des matières dangereuses qui pourraient être exposées au feu;
- Identifier les ressources nécessaires à une évacuation rapide (services de remorquage pour retirer les véhicules obstruant les routes, des panneaux à affichage variable, les stations-services (essence/recharge des véhicules électriques), autobus, etc.).

Ces éléments couplés aux informations transmises par la SOPFEU sur l'évolution des feux permettent aux municipalités de prendre des décisions éclairées, plus rapidement. Ces informations devraient être partagées avec ceux qui mettront en opération l'évacuation, c'est-à-dire la SQ et les SSI.



#### Aspects à considérer relativement à l'évacuation de la population

Une [fiche réflexe](#) est disponible sur ce sujet et couvre l'évacuation de manière générale indépendamment du sinistre.

#### IGO-2

Ce service de [géomatique](#), accessible à tous, permet l'affichage de multiples couches d'informations utiles à la planification d'une évacuation.

## ■ Ampleur de l'évacuation

Le ou les porteurs de la mission *Secours aux personnes et protection des biens* doivent assurer une liaison constante et opérationnelle avec la SQ qui assure le bon déroulement des opérations sur le terrain lors des évacuations massives.

Pour des évacuations de plus petite ampleur, les municipalités doivent agir avec diligence. Les SSI jouent un rôle de premier plan dans ces cas. La loi sur la sécurité incendie octroyant certains pouvoirs aux pompiers lorsque la vie des gens est menacée, ils sont souvent les mieux placés pour mettre en œuvre une évacuation. Les autres employés municipaux peuvent aider de diverses façons. Il peut s'agir de faire du porte-à-porte, utiliser des porte-voix, effectuer des appels, etc.

Dans tous les cas, la décision de procéder à une évacuation revient à la municipalité. Elle peut s'adjoindre des conseils de la SOPFEU, de sa DRSCSI, de la DSPu et de tout membre de l'ORSC.

## ■ Recommandation ou ordre d'évacuation

Il importe de faire une distinction entre recommander l'évacuation ou l'ordonner. Selon le contexte et le niveau de danger évalué, la municipalité pourra utiliser, le cas échéant, une gradation de moyens pour inciter les citoyens à quitter leur résidence.

La municipalité peut **recommander** à ses citoyens d'évacuer leur résidence. Il est important d'expliquer les raisons liées à cette recommandation (qualité de l'air ou approche du feu), les secteurs pour lesquels la recommandation est émise, par quelles voies évacuer et, s'il y a lieu, les populations visées par la recommandation (ex. : [populations sensibles aux fumées](#)). Les recommandations peuvent également sensibiliser les citoyens à la préparation à l'évacuation (comme préparer les articles essentiels).

Dans certaines circonstances, les enjeux de sécurité sont tels que la municipalité se voit dans l'obligation d'**ordonner**, en vertu des dispositions légales qui s'appliquent à la situation, l'évacuation d'un secteur en raison de la menace que posent les feux pour la vie, la santé et l'intégrité des personnes. Il s'agit de situations exceptionnelles où un danger important est présent et aucun autre moyen, mis à part l'évacuation, ne peut permettre de protéger la population. La déclaration d'état d'urgence locale (DEUL) est l'outil légal mis à la disposition des municipalités du Québec pour ordonner l'évacuation.



### La déclaration d'état d'urgence local (DEUL)

La [loi sur la sécurité civile](#) encadre la déclaration d'état d'urgence locale. Un [modèle de déclaration](#) est disponible pour faciliter la rédaction. N'hésitez pas à demander l'assistance de la DRSCSI du Bas-Saint-Laurent pour vous guider dans l'usage de ce recours en la contactant directement ou via le COG (1-866-650-1666).

## ■ Soutien aux intervenants terrain

Pour favoriser un départ plus hâtif lors d'une ordonnance d'évacuation et faciliter le travail des intervenants sur le terrain, la municipalité peut diffuser des informations qui diminueront les réticences des citoyens à quitter leur domicile.

Proposer un lieu d'hébergement temporaire lors de la diffusion du message est un moyen de convaincre certains citoyens moins fortunés ou craignant de ne pas trouver de refuge ailleurs. Lorsque possible, indiquer aux citoyens à quels endroits ils pourront apporter leurs animaux de compagnie. Rappeler la présence des policiers de la SQ dans les lieux évacués, pour assurer la sécurité et prévenir les vols et méfaits sur les propriétés évacuées, réduit également les craintes et facilite une évacuation rapide et efficace.

La municipalité peut également s'arrimer avec le CISSS afin d'aider les intervenants terrain à intervenir auprès des clientèles qui sont suivies par le CISSS. Certaines personnes ont des besoins particuliers alors que d'autres nécessitent une approche personnalisée.

L'évacuation peut se faire pour un seul secteur ou toute la municipalité. Il peut être pertinent de procéder par phases, lorsque possible. Une première phase pourrait viser les personnes à mobilité réduite, certaines institutions telles une RPA ou un secteur à risque d'être isolé si la route est à risque d'être coupée par un feu. Procéder par phases peut faciliter la circulation des véhicules et évite un trafic trop lourd. L'heure à laquelle l'évacuation est ordonnée exerce aussi une influence sur la rapidité et l'efficacité de celle-ci.

Soulignons également l'importance d'un service d'enregistrement pour les personnes évacuées. Les citoyens évacués volontairement avant qu'un ordre soit donné devraient avoir un moyen de le signaler à la municipalité. Cette information permet aux policiers et pompiers menant l'évacuation de sauver du temps. La recherche de personnes ayant déjà quitté les secteurs lors d'une ordonnance d'évacuation expose également les intervenants au danger, inutilement. L'enregistrement des évacués rendra également la réintégration beaucoup plus aisée.

### ■ Voies d'évacuation et moyens de transport

Finalement, il faut, lorsque possible, favoriser l'évacuation par les voies routières entretenues par les autorités publiques, dont le MTMD et les municipalités. Les chemins forestiers peuvent être d'un état très variable et les chemins privés ne sont pas tous conçus pour le passage de véhicules lourds ou d'un grand nombre de véhicules. De plus, les accotements permettent d'éviter que les voies d'évacuations soient totalement obstruées par des véhicules, en cas de pannes ou d'accidents.

Les vols d'avion ou d'hélicoptère sont souvent impossibles à cause des fumées et si le feu se manifeste près d'un aéroport, celui-ci peut se voir forcé d'interrompre ses services. Les pilotes d'avions-citernes et d'hélicoptères combattant les feux de forêt doivent aussi pouvoir le faire de façon sécuritaire. C'est pourquoi il y a des [interdictions de vol](#) à proximité des feux de forêt, même pour les drones. L'évacuation par voie aérienne n'est donc pas souvent envisageable pour l'évacuation d'une communauté. Si la municipalité se voit obligée d'y avoir recours, pour des secteurs très isolés, par exemple, il faut agir plus rapidement que pour l'évacuation par les routes et le réserver aux clientèles vulnérables ou isolées à extraire rapidement des secteurs à risque (clientèle du système de santé, personnes âgées, travailleurs forestiers et miniers isolés, par exemple).



Source : compte twitter de la SOPFEU



### 3. Les mesures de protection et de secours adaptées aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Participer à la sensibilisation de la population aux risques de feux de forêt, à leurs conséquences et aux mesures de prévention et d'atténuation des risques;
- En cas de dégradation de la qualité de l'air, ouvrir des refuges d'air pur;
- Préparer, à l'amont, certains éléments des plans d'évacuation;
- À l'approche d'un feu et lorsque les autres moyens de protection ne sont plus efficaces, procéder à l'évacuation.

## SECTION 4



# Le soutien aux personnes sinistrées adapté aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres prévoit une gamme de services pouvant être mis en place pour soutenir les personnes sinistrées ainsi que de déterminer les lieux où ces services pourront être fournis, au besoin.

Dans le contexte des feux de forêt, les services requis peuvent varier en fonction des impacts des feux sur le territoire. Par exemple, un panache de fumée n'engendrera pas les mêmes besoins qu'un feu à proximité des habitations.

### 4.1 La planification des services aux personnes

La préparation générale établie par la municipalité permet de planifier les services à offrir aux personnes sinistrées pour répondre aux besoins communs qui découlent de la plupart des sinistres. Toutefois, il convient de pousser cette planification plus loin afin d'être en mesure de répondre à certains défis particuliers des feux de forêt et des fumées associées.

La localisation du ou des feux par rapport aux infrastructures essentielles, aux voies d'évacuation et aux populations est un élément crucial qui déterminera les besoins à combler pour soutenir les sinistrés. L'impact sur la qualité de l'air varie également d'un feu à l'autre et il faut rester vigilant pour rester à l'affût des variations.

Par ailleurs, l'intensité des feux, leur caractère soudain, leurs impacts sur la communauté ou le sentiment d'impuissance qu'ils peuvent engendrer sont susceptibles d'entraîner un sentiment de détresse chez plusieurs. Demander les services d'intervenants psychosociaux pour accompagner les sinistrés et, au besoin, les intervenants municipaux dès le départ de l'événement peut limiter les impacts à long terme.

Enfin, l'expérience dans plusieurs municipalités a démontré l'importance et l'utilité d'informer les citoyens en amont sur les services que les autorités municipales prévoient offrir et qui seront disponibles lors de sinistres. Cette mesure permet, entre autres, d'éviter que les citoyens aient de fausses attentes et leur offre l'occasion de se préparer en conséquence. La préparation générale aux sinistres prévoit une période de [72 heures](#) où les citoyens doivent être capables de subvenir à leurs propres besoins, le temps que les services municipaux soient coordonnés, déployés et accessibles.



#### Publications du MSSS

Des [fiches psychosociales](#) sont accessibles pour les personnes exposées aux sinistres. Ces outils d'information présentent les réactions possibles, des moyens d'adaptation et des informations sur les ressources disponibles.

### 4.2 Les épisodes de mauvaise qualité de l'air

Les panaches de fumée dégagés par les feux de forêt peuvent entraîner des conséquences sur la santé des populations plus vulnérables. Notamment les femmes enceintes, les personnes souffrant d'une maladie respiratoire, les personnes souffrant d'une maladie cardiaque, etc. (voir la section [Populations sensibles et effets sur la santé](#) de ce document, ainsi que [l'annexe A](#)). Toutefois, pendant les périodes de fortes fumées, tout le monde est à risque, peu importe l'âge ou l'état de santé (Santé Canada, 2023). C'est pourquoi il est bon de prévoir des mesures visant des populations spécifiques, mais également pour la population générale.



## ■ Les refuges d'air pur

Les refuges d'air pur permettent aux citoyens de se mettre à l'abri de la fumée, le temps de quelques heures, durant un épisode de mauvaise qualité de l'air. La municipalité peut ainsi désigner certains de ses bâtiments ouverts au public où l'air est purifié, ou encore prendre entente avec des commerces ou organismes détenant de tels bâtiments. Il faut considérer l'accueil d'une clientèle diversifiée, incluant les animaux de compagnie. Il est donc préférable d'avoir quelques refuges d'air pur différents, pour éviter les conflits d'usage (familles avec jeunes enfants, personnes âgées, personnes avec animaux de compagnie, etc.). Idéalement, mais pas obligatoirement, ces refuges offrent des toilettes et des douches en quantité suffisante. Comme les feux de forêt se produisent souvent en période de chaleurs extrêmes, il peut être opportun d'inventorier les refuges d'air pur qui peuvent aussi agir comme refuges thermiques, donc des bâtiments à la fois climatisés et équipés de purificateurs d'air.

## ■ Les mesures de mitigation

Même si certaines personnes sont plus sensibles aux effets nocifs de la fumée, tout le monde peut être à risque lorsque la qualité de l'air est plus fortement altérée. C'est particulièrement le cas lors d'exposition prolongée ou lorsque les concentrations de particules dans l'air sont plus élevées. C'est pourquoi certaines mesures pour réduire l'exposition de la population peuvent être mises en place. Des activités sportives extérieures peuvent être reportées, annulées ou remplacées par des activités intérieures. Les personnes travaillant à l'extérieur peuvent se munir d'équipements de protection individuels (EPI, tel que des masques N95) ou réduire leurs heures de travail à l'extérieur, toujours selon les recommandations de la CNESST et de la DSPu-BSL. Les citoyens peuvent installer des systèmes de filtration d'air dans leurs demeures (filtres HEPA). La municipalité peut inviter les citoyens ayant ces dispositifs à accueillir leurs voisins plus vulnérables.

## 4.3 Les centres de services et centres d'hébergement temporaire

Dans le contexte de sa préparation générale aux sinistres, la municipalité prévoit la mise en place de centres de services aux personnes sinistrées et de centres d'hébergement temporaire. Il importe de s'assurer, lors de la manifestation d'un feu, que les centres identifiés soient hors des zones menacées et qu'ils répondent aux besoins générés par l'aléa. En amont des sinistres, des mesures d'atténuation peuvent être mises en place pour limiter la propagation d'un feu autour des bâtiments visés ([section 3.1](#)). Cela permettra souvent de sauvegarder les bâtiments, mais ne les rendra pas utilisables, bien entendu, à l'approche d'un feu.

Il importe également de prévenir dès que possible le COG de l'ouverture de l'un de ces centres. Cela enclenchera une procédure d'alerte et de diffusion de l'information aux partenaires gouvernementaux. Cela permet aux intervenants d'urgence d'orienter les sinistrés au bon endroit. De plus, la SQ peut répartir ses effectifs autrement en sachant que la sécurité à l'intérieur de ces centres peut nécessiter des actions de leur part.

Durant un feu ou un épisode d'altération de la qualité de l'air, il serait préférable que [les centres de services ou d'hébergement temporaire aux sinistrés](#) offrent un air purifié, au même titre qu'un centre d'air frais. Si le bâtiment initialement désigné dans le PMSC n'est adapté pour faire face à la situation, la municipalité peut envisager :

- L'utilisation d'un autre bâtiment sur son territoire;
- L'utilisation d'installation temporaire aménagée dans des lieux appropriés, comme des roulottes mobiles équipées d'un filtreur d'air et climatisées;
- La signature d'entente avec des municipalités voisines afin d'utiliser des bâtiments sur leur territoire.

## ■ Les centres de services

L'ouverture de ce type de centre a pour but d'inviter la population dans des lieux où l'air est purifié selon les besoins individuels. Les personnes qui s'y rendent ne sont pas nécessairement évacuées. Certaines peuvent avoir des problèmes de santé ou manifester le besoin de se mettre à l'abri des fumées. Finalement, lorsqu'un besoin d'aide psychosociale se fait sentir, des intervenants pourraient y rencontrer les citoyens.

## ■ Les centres d'hébergement temporaire

L'hébergement dont il est question ici fait référence à un hébergement temporaire d'urgence. Le relogement temporaire à long terme qui s'applique en attendant une relocalisation définitive ou une réintégration à la suite d'une reconstruction ou une réparation constitue plutôt une mesure de rétablissement.

Dans le contexte spécifique des feux de forêt, la localisation des centres d'hébergement par rapport aux feux est un élément crucial. Il est probable que certaines communautés n'aient d'autre choix que d'évacuer vers une municipalité voisine ou plus lointaine dépendamment des capacités d'accueil et du nombre de sinistrés ne pouvant aller chez des amis ou de la famille. La vocation de ces centres est d'héberger les personnes évacuées de leur résidence dans un milieu sécuritaire.

L'ouverture d'un seul centre facilite l'enregistrement des évacués et la compilation des informations sur les sinistrés. Ceux qui vont dans un autre endroit lors du sinistre devraient tout de même pouvoir aller s'y inscrire, appeler une ligne identifiée par la municipalité ou pouvoir s'inscrire en ligne comme sinistré afin de planifier la réintégration, mais surtout pour s'assurer que personne n'est resté dans les zones à évacuer.

Il est possible que l'ouverture de plusieurs centres s'avère nécessaire. La municipalité devra alors fournir des efforts de coordination supplémentaires afin d'avoir une liste de sinistrés complète et centralisée.

De plus, une évacuation dans un contexte de feu de forêt nécessite souvent un soutien psychosocial pour la population. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (CISSS-BSL) peut proposer des services à cet égard, dans les locaux d'accueil et d'hébergement temporaire de la municipalité.

Finalement, nous recommandons fortement aux municipalités de vérifier si elles ont une entente avec la Croix-Rouge ou un autre organisme pour opérer un centre d'hébergement temporaire. Réviser l'entente pour savoir ce qui est inclus et exclu peut éviter bien des surprises.



## 4. La planification des services aux personnes exposées aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Prévoir, dès que nécessaire, un soutien psychosocial à la population qui pourrait manifester de la détresse;
- Informer les citoyens des services offerts par la municipalité en situation de sinistres;
- Prévoir des centres de services et d'hébergement temporaire en dehors des zones exposées aux risques d'incendie;
- Prévoir des refuges d'air pur et promouvoir des mesures d'atténuation lors d'épisodes de mauvaise qualité de l'air;
- Signer les ententes intermunicipales nécessaires pour ouvrir des centres d'hébergement alternatifs;
- Vérifier l'entente de service avec la Croix-Rouge ou tout autre organisme.

## SECTION 5



# Les modes et les mécanismes d'information publique adaptés aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres couvre les mécanismes et les procédures permettant de transmettre l'information aux personnes sinistrées et à la population en général ainsi que d'assurer une gestion efficace des relations avec les médias.

Dans le contexte de feux de forêt, les conséquences et l'ampleur de l'événement peuvent entraîner des enjeux de communication et de diffusion de l'information. Ainsi, les municipalités doivent adapter leurs modes et leurs mécanismes d'information publique.

### 5.1 La sensibilisation de la population

La communication à la population, en amont des sinistres, est un moyen efficace pour les municipalités d'accroître le succès de leurs interventions au moment où le sinistre survient. Les citoyens vivant dans les secteurs les plus exposés aux feux de forêt devraient recevoir des communications spécifiques. En développant une conscience du danger d'exposition aux feux de forêt ou d'isolement, les citoyens auront accès à un portrait des risques de leur réalité locale.

En plus des informations sur la nature des risques liés aux feux de forêt sur le territoire, les communications à la population devraient pouvoir renseigner sur :

- les causes d'incendie de nature humaine et les moyens de les éviter;
- les mesures d'atténuation mises en place par la municipalité le cas échéant;
- les mesures d'atténuation que les citoyens peuvent mettre en place;
- les moyens utilisés par la municipalité pour recevoir les alertes et les avis d'évacuation;
- les itinéraires d'évacuation;
- les moyens de préparation aux sinistres en place et les services offerts lors d'un feu de forêt;
- etc.

La sécurité civile étant une responsabilité partagée, il importe de rappeler à la population les responsabilités individuelles. Il revient à chacun, en fonction des moyens dont il dispose, de mettre en place des mesures pour minimiser les risques et les effets des feux de forêt sur soi-même, ses proches et ses biens. La municipalité peut sensibiliser ses citoyens à rester à l'écoute et à appliquer les consignes communiquées par les autorités publiques telles que la SOPFEU, le MRNF et la DSPu.

#### ■ Affichage du risque d'incendie dans les lieux publics et endroits stratégiques

L'indice de danger d'incendie publié par la SOPFEU n'est pas consulté quotidiennement par la majorité des gens. C'est pourquoi les panneaux à messages variables (PMV) sont un excellent moyen de communication. Combiner le widget de la SOPFEU à un PMV permet d'afficher l'indice en temps réel. Les municipalités possédant déjà un PMV ont alors un bel outil de communication.

Des partenaires de diffusion telles que des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) utilisent déjà des panneaux afin de sensibiliser les



#### Widget de la SOPFEU

Un widget est une application interactive permettant l'affichage d'informations. Celui de la SOPFEU permet de mettre à jour en temps réel l'indice de danger d'incendie en vigueur pour votre région.

Pour plus d'information, écrivez à [courrier@sopfeu.qc.ca](mailto:courrier@sopfeu.qc.ca)

visiteurs. Ils ont une entente particulière avec la SOPFEU, car la connexion internet est souvent limitée dans ces endroits. Des responsables restent sur place tous les jours pendant la saison des feux. D'autres lieux, tel que des départs et haltes de sentiers pédestres et sentiers quad sont des endroits stratégiques intéressants pour la diffusion de l'information.

Les municipalités ayant vécu des feux historiques peuvent favoriser la conservation de ces événements dans la mémoire collective en ajoutant des affiches rappelant les événements tels que vécus par la communauté.

### ■ **Campagnes de sensibilisation**

En marge des mesures d'atténuation mises en place par la municipalité, il est important de sensibiliser la population aux risques présents et sur les moyens qui sont mis en place pour atténuer les impacts et s'y préparer. Il faut bien faire comprendre que les incendies ne peuvent pas toujours être évités, mais que des mesures permettent d'en réduire les conséquences sur la population et la forêt tout en facilitant le combat des feux. La population peut également être invitée à effectuer des [travaux pour réduire les risques à la maison](#). La SOPFEU peut vous orienter sur les pratiques de sensibilisation à préconiser dans votre municipalité.

La municipalité peut également remettre, à la délivrance de permis de construction ou à la vente d'un terrain à proximité de la forêt, un [guide de construction](#) produit par Intelli-Feu Canada et diffusé par la SOPFEU.

D'autres campagnes de sensibilisation peuvent cibler certaines activités à risque de déclencher des incendies, tel que le brûlage de rebuts, les feux à ciel ouvert, les feux d'artifice, les articles de fumeurs, les VTT, les cendres ou les travaux forestiers.

### ■ **Diffusions sur les sites Internet**

Les sites Internet et les médias sociaux sont des outils de communication utiles autant pour faire de la prévention que pour diffuser de l'information rapidement lors de sinistres. Certaines plateformes permettent de faire des messages concis alors que d'autres permettent de donner plus de détails. Il importe de transmettre un message qui sera bien compris par la population. Il faut éviter la multiplication de sujets qui pourraient causer une confusion et garder à l'esprit que les médias sociaux peuvent aussi être utilisés par les citoyens pour communiquer avec la municipalité. Il est bon de définir les règles d'usage à respecter pour les utilisateurs.

La diffusion dans les médias sociaux est souvent plus accessible et plus rapide que la modification d'une page Internet. La page Internet a cependant l'avantage d'être plus facilement retrouvée et réutilisée. C'est pourquoi il est souvent avantageux pour les municipalités de combiner ces deux moyens de communication.

### ■ **Médias traditionnels**

Les médias d'information traditionnels tels que la radio, la télévision et les journaux sont efficaces et se combinent très bien avec les médias sociaux et sites Internet. Les plateformes utilisées par les municipalités sont parfois inconnues pour plusieurs citoyens et des messages dans les médias traditionnels permettent de faire connaître les sources d'informations officielles sur Internet et les applications utilisées pour les messages d'alerte. Comme plusieurs citoyens n'ont pas encore le réflexe de se tourner vers leur municipalité pour demander de l'aide ou ne connaissent pas les bons moyens de la joindre, les médias traditionnels peuvent s'avérer utiles pour capter leur attention sur le sujet.

### ■ **Messages enregistrés des lignes téléphoniques**

Les messages d'accueil enregistrés pour la ligne téléphonique de la municipalité ainsi que les messages d'accueil des boîtes vocales peuvent recommander les citoyens à la ligne d'urgence municipale ou aux autres méthodes utilisées par la municipalité pour demander de l'assistance.

## 5.2 La planification de l'information publique

À l'approche d'un feu de forêt, et malgré l'ampleur des activités de sensibilisation qui ont pu être menées en amont, il est nécessaire pour la municipalité d'informer la population sur la situation et sur les mesures prises ou prévues pour y répondre. Un rappel sur des aspects comme les consignes liées à l'évacuation, les services aux personnes sinistrées disponibles ou le lieu d'inscription de celles-ci devrait donc être prévu. Pour accroître leur efficacité, il est aussi utile d'adapter au préalable les messages à véhiculer ainsi que les moyens de diffusion aux caractéristiques et aux besoins pouvant découler des feux de forêt.



### Modèles d'avis et de communiqués

Quebec.ca propose plusieurs [modèles](#) qui facilitent la rédaction des avis et communiqués lors de sinistres.

### ■ La nature des messages à transmettre lors de feux de forêt

Les messages destinés à la population doivent être précis et concis et formulés afin d'éviter de provoquer un sentiment de panique. Ils peuvent traiter, entre autres :

- de l'état de situation (ex. : secteurs à éviter, routes fermées, interdiction d'accès en forêt, etc.);
- des routes de contournement;
- des mesures prises par la municipalité (ex. : suivi avec la SOPFEU, liaison avec la DRSCSI, la DSPu, travail des pompiers municipaux, mesures d'évacuation, etc.);
- des [avis et consignes de santé et de sécurité](#) (ex. : être prêt à évacuer, éviter les activités extérieures, ne pas nuire au travail des pompiers, etc.);
- des services offerts aux personnes sinistrées (ex. : ouverture d'un centre d'hébergement temporaire et des refuges d'air pur et les adresses);
- du numéro de téléphone réservé aux citoyens et des principaux sites Internet permettant d'obtenir plus d'information (ex. : municipalité, ministère des Transports [MTQ], 511, CLSC, Info-Santé, Hydro-Québec);
- du rétablissement (ex. : nettoyage, gestion des matières résiduelles, accessibilité à des assurances ou aux programmes d'aide financière, etc.).

En connaissant préalablement l'aléa, ses caractéristiques et ses conséquences potentielles, la municipalité peut déjà préparer certains messages afin d'accélérer les opérations à l'approche d'un feu de forêt.

### ■ Les outils de communication

Les supports permettant de communiquer efficacement l'information lors d'un feu de forêt peuvent varier selon la situation. La couverture cellulaire d'une région affectée par un feu est un facteur important à considérer dans le choix des outils de communication. Des exemples d'outils sont exposés dans le guide [préparer la réponse aux sinistres](#).

### ■ Le rythme de l'information

Lors d'un événement de feu de forêt durant plus d'un jour, une prédictibilité dans le rythme des communications permet également de rejoindre plus de gens et de rassurer les citoyens. Par exemple, un point quotidien d'information en direct sur un réseau social ou des points d'informations publiés une à deux fois par jour sont efficaces. Cependant, les communications urgentes ne doivent jamais attendre. Le rythme peut être différent lors de la phase de rétablissement, mais devrait être reconnaissable par la population.

### 5.3 Les relations avec les médias

Les relations avec les médias ne sont pas à négliger, puisqu'ils peuvent s'avérer d'importants partenaires dans le contexte de la réponse aux sinistres.

En complément du porte-parole désigné dans le contexte de la préparation générale pour parler au nom de la municipalité lors d'un sinistre (généralement le maire), un second porte-parole peut être désigné pour intervenir spécifiquement lors de feux de forêt (souvent, le directeur incendie) afin de répondre aux interrogations de nature technique. Un arrimage avec un [porte-parole](#) de la SOPFEU est également souhaitable. Il est fortement recommandé aux porte-paroles municipaux de se préparer à rencontrer les médias en amont des sinistres. Un [guide](#) à cet effet est disponible ainsi que des formations (voir encadré ci-bas).



#### Formations offertes par Urgence Québec

Urgence Québec offre aux représentants des municipalités des formations sur les communications lors de situations d'urgence. Les trois formations sont gratuites et se déroulent en virtuel. Les thèmes sont :

Volet 1 : Relations de presse en situation d'urgence

Volet 2 : Être porte-parole en situation d'urgence

Volet 3: Utilisation des médias sociaux en situation d'urgence

Votre DRSCSI vous tiendra informés des prochaines dates de formation.

Également, l'endroit destiné à recevoir les médias pour les points de presse ne devrait pas être compromis par les feux. Un ou des sites alternatifs peuvent être déterminés à l'avance pour pouvoir répondre rapidement à ce besoin.



#### 5. Les modes et les mécanismes d'information publique adaptés aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celles-ci :**

- Définir la nature des messages à véhiculer dans les phases de veille, d'alerte et d'intervention;
- Déterminer les moyens de diffusion qui seront utilisés lors d'un feu de forêt;
- Renseigner la population de façon récurrente sur l'importance d'avoir un plan familial d'urgence, la préparation d'une trousse d'évacuation et les services offerts en cas de sinistre;
- Désigner un porte-parole pour répondre aux questions techniques ou pour accompagner le porte-parole principal lors de feux de forêt;
- Déterminer des lieux pour la tenue d'activités de presse en dehors des zones à risque d'être menacées par un feu;
- Tenir la population informée des mesures prises par la municipalité, des lieux de refuge d'air pur disponibles et des mesures d'atténuation s'il y a lieu.

## SECTION 6



# Le maintien des services essentiels et le rétablissement adaptés aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres couvre la planification de mesures destinées à assurer la continuité des services essentiels lors d'un sinistre ainsi que le rétablissement à la suite de celui-ci. Une bonne préparation du rétablissement a pour but de réduire les conséquences d'un sinistre.

Il convient de compléter cette préparation générale avec des éléments adaptés à l'aléa en cause, en l'occurrence les feux de forêt.

### 6.1 Les services essentiels pouvant être affectés par les feux de forêt

Les services essentiels font référence aux services dont la perturbation peut mettre en péril la vie, la sécurité, la santé ou le bien-être économique d'une collectivité ou d'une partie de celle-ci. La municipalité est invitée à poursuivre sa réflexion en considérant les risques liés aux feux de forêt présents sur son territoire et les conséquences potentielles pouvant leur être associées. Pour y arriver, il est suggéré d'établir les scénarios possibles sur la base des peuplements forestiers et de l'exposition des éléments exposés servant à la prestation de services essentiels. Voici quelques exemples de services essentiels susceptibles d'être impactés par les feux de forêt :

#### ■ L'eau potable

La pénurie d'eau potable est un aléa pouvant survenir en même temps qu'un feu de forêt. Une période prolongée de chaleur conjuguée à de faibles précipitations peut entraîner un abaissement de la nappe phréatique ainsi que du niveau des cours d'eau en plus d'augmenter le risque d'incendie du combustible forestier.

À la suite d'un incendie, de la cendre, des mousses ignifuges, des débris et des sédiments peuvent se disperser dans l'environnement, l'eau et les sols. La composition des cendres et des débris au sol est très variable. Les pluies et neiges peuvent disperser ceux-ci dans les sols et les eaux d'un bassin versant pour plusieurs décennies suivant un feu et contaminer les cours d'eau et les lacs d'eau douce. La surveillance de la qualité de l'eau dans les puits et les prises d'eau de surface est donc souvent nécessaire suivant un feu. Également, les stations d'épuration des eaux peuvent nécessiter une adaptation de leurs procédés pour contrer ce surplus de polluants.

La responsabilité de surveiller la production, la consommation ainsi que la qualité de l'eau potable municipale incombe généralement au responsable de la mission « Services techniques ». Les propriétaires de résidences desservies par des puits privés doivent également surveiller la qualité de l'eau potable de leur puits.



#### Document d'Urgence Québec destiné aux citoyens

Un [guide](#) a été produit à l'intention des citoyens affectés par les feux de forêt. Il contient, entre autres, plusieurs conseils associés à la phase **intervention et au rétablissement**.



#### Gestion de l'eau en cas d'urgence

Plusieurs fiches d'information, canevas, aide-mémoires et autres outils sur la [gestion de l'eau en cas d'urgence](#) pour les municipalités sont disponibles.

La mission « Communication » peut soutenir la mission « Services techniques » en préparant des communications municipales afin de sensibiliser les citoyens de la situation et les aviser des consignes à suivre émises par la municipalité.

### ■ Services incendie

Pendant un feu de forêt, il est possible que des incendies de structures se déclarent également. Les schémas de couverture de risque en incendie et l'entraide entre les SSI permettent d'opérer sur ces deux fronts. Cependant, il est possible que les ressources des SSI doivent être redirigées vers les structures menacées par les feux. Il faut également prioriser les résidences principales aux chalets et résidences secondaires.

Advenant une pénurie d'eau potable dans la municipalité, la quantité et le débit sortant des bornes-fontaines risquent d'être insuffisants pour combattre un incendie. Ainsi, à la suite d'un feu nécessitant beaucoup d'eau, il est recommandé que les services incendie s'assurent de la disponibilité en eau pour continuer leurs opérations. Si les quantités disponibles sont insuffisantes, il est recommandé d'identifier des sources alternatives d'approvisionnement et de transport. Dans ce contexte, des ententes intermunicipales peuvent être conclues, à l'avance, pour répondre au besoin de la municipalité.

Finalement, après un effort soutenu des pompiers, le besoin de repos se fera sentir. Il faut donc prévoir un soutien aux pompiers afin qu'ils puissent continuer leur travail. Demandez au directeur de votre service incendie l'état de son service après les événements d'envergure et écoutez les besoins exprimés.

### ■ Le réseau routier

Dépendamment du risque d'incendie ou de la proximité d'un feu, il peut y avoir une [interdiction de circuler ou d'accéder en forêt](#). Les fumées peuvent également affecter suffisamment la visibilité pour rendre une route dangereuse à utiliser. En brûlant, les arbres peuvent entraîner des débris sur la route. Les chaînes d'approvisionnement pour diverses marchandises essentielles risquent donc d'être compromises.

Des ressources humaines, financières et matérielles supplémentaires peuvent être nécessaires pour assurer un retour à la normale de la circulation une fois le feu maîtrisé.

### ■ La collecte des rebuts

La collecte des rebuts est souvent suspendue, surtout dans un contexte d'évacuation associée à un feu de forêt.

La préparation d'un [plan de gestion des débris après sinistre](#) peut permettre l'établissement de procédures et de lignes directrices aux organisations municipales. Il doit s'appuyer sur une connaissance des problématiques sanitaires et environnementales potentielles ainsi que des ressources disponibles.

Un sinistre, tel qu'un feu de forêt, peut générer une grande quantité de rebuts à gérer et une bonne planification permet de réduire les impacts environnementaux et facilite la réintégration.

### ■ Les services municipaux courants

Les services municipaux courants sont nécessaires au rétablissement après sinistre. Les demandes de permis, la taxation et les services de voirie en sont des exemples. Pour continuer à répondre aux besoins habituels des citoyens, il peut être facilitant pour les municipalités de donner à contrat, en tout ou en partie, les travaux supplémentaires engendrés par les sinistres.



## 6.2 Le rétablissement

Il convient d'aborder le rétablissement en fonction des impacts des feux sur la population, sur les infrastructures et sur le milieu de vie. Comprendre ces impacts facilitera un retour à un fonctionnement habituel ou acceptable.

### ■ L'information aux citoyens

Que le feu soit maîtrisé ne signifie pas qu'il n'y a plus de danger. Des combattant auxiliaires peuvent encore se trouver sur place pour éteindre des braises et effectuer une surveillance, et la qualité de l'air peut demeurer problématique. Il faut donc bien transmettre à la population les [consignes de la SOPFEU](#). Le guide [En cas de feux de forêt](#) est également une source d'informations cohérente et facile à consulter pour les citoyens qui réintègrent leur résidence après un feu de forêt.

En continuant d'informer ses citoyens en période de rétablissement, la municipalité répond en amont aux questions des citoyens sur plusieurs sujets tels que: la réintégration, le nettoyage, la disposition des matériaux contaminés, les demandes d'aide financière ou de réclamation aux assurances, les travaux autorisés ou non à la suite du feu, etc.

### ■ Sécurisation des secteurs touchés

Le feu maîtrisé, le danger peut sembler écarté. Cependant, les racines peuvent avoir brûlé et rendre les arbres instables et susceptibles de tomber. Des braises chaudes peuvent encore se trouver dans des lieux publics comme des parcs. Le réseau électrique peut avoir été endommagé. Avant d'envisager la réintégration, les SSI devraient faire un état des lieux et évaluer le danger. Il se peut que l'aide d'inspecteurs en bâtiment, d'ingénieurs ou de techniciens d'Hydro-Québec soit nécessaire pour évaluer le danger avant de permettre la réintégration. La SQ peut également participer à cette évaluation des lieux.

Pour l'inspection du réseau électrique, Hydro-Québec doit établir des priorités de rétablissement en fonction notamment de la sécurité, des besoins et des secteurs jugés prioritaires. Si des infrastructures essentielles comme une station d'épuration de l'eau sont privées d'électricité, une demande de priorisation peut être faite par l'intermédiaire de votre DRSCSI ou du COG.

### ■ Planification de la réintégration

Une fois le secteur sécurisé, il faut préparer la réintégration. Il faut d'abord s'assurer que les services essentiels soient rétablis. Si certains services ne peuvent être supportés immédiatement, il faut en informer les citoyens dans le message de réintégration.

Dépendamment de l'ampleur de l'événement et de la grandeur du secteur, la réintégration peut se faire par phases. Les premières phases peuvent viser le rétablissement des services essentiels (ex. : hôpitaux et pharmacies) et certains services de proximité (ex. : magasins d'alimentation, disposition de conteneurs pour les surplus de déchets) afin de faciliter le retour du reste de la population. Il est possible de demander à certaines personnes de retarder leur réintégration (par exemple, si des arbres instables sont près de leur demeure). Les efforts de sécurisation sont alors répartis dans le temps.

Les opérations de réintégration étant confiées aux services de police et aux SSI, il est important de valider la disponibilité des effectifs auprès de ces services avant la réintégration. Comme ils sont impliqués dans l'évacuation, ils peuvent reconnaître les éléments facilitant la réintégration tout comme ceux pouvant la compromettre. Le porteur de la mission *Secours aux personnes et protection des biens* de l'OMSC devrait toujours assurer une liaison avec la SQ et les SSI à cette étape.

## ■ Soutien aux sinistrés

L'hébergement temporaire d'urgence peut se prolonger pour les citoyens dont les habitations sont endommagées ou détruites. Ces citoyens ont besoin d'un accompagnement plus étroit, mais surtout d'un délai de réintégration clair. La municipalité peut aider dans ce sens en répondant promptement aux demandes de permis d'urbanisme.

Un arrimage avec les conseillers en rétablissement du MSP peut également faire une grande différence pour les citoyens. Des séances d'information publiques peuvent faciliter la compréhension des étapes d'une réclamation, s'il y a mise en place d'un programme. D'autres services sont également offerts par les conseillers en rétablissement, que le sinistre fasse l'objet d'un arrêté ministériel, ou non.

## ■ La préparation des demandes d'aide financière et de réclamation d'assurance

Le journal des opérations lors d'un sinistre demeure utile et pertinent pour tous les sinistres, mais encore davantage pour les sinistres où les interventions se prolongent dans le temps. Les dépenses extraordinaires comptabilisées par la municipalité lors de l'événement et durant la phase de rétablissement sont peut-être admissibles au PGAF. C'est pourquoi le responsable de la mission *administration* sera sollicité à la suite d'un feu de forêt.

## ■ Le retour d'expérience

Le retour d'expérience, ou le débriefage peuvent se faire selon deux perspectives : psychosociale et d'amélioration continue. Dans le premier cas, on cherche à donner un temps aux intervenants municipaux pour discuter entre eux de la manière dont l'événement de feu de forêt a été vécu. L'approche est davantage thérapeutique et axée sur le bien-être psychologique à la suite de l'événement traumatisant. Ce type de débriefage se fait habituellement au sein d'une équipe de travail. Les équipes particulièrement éprouvées peuvent chercher de l'aide professionnelle auprès d'un travailleur social ou d'un psychologue. Cette ressource peut provenir d'un service d'aide aux employés ou de votre CLSC local. Il est souvent préférable d'effectuer ces retours d'expérience le plus tôt possible (quelques jours après que le feu soit maîtrisé).

Dans le second cas, on cherche plutôt à souligner ce qui a été efficace dans la réponse au sinistre et les améliorations à apporter à la préparation municipale aux sinistres, mais aussi dans la collaboration avec les partenaires. Ces retours d'expérience peuvent s'effectuer dans les SSI, entre employés municipaux ou entre organisations partenaires. Les municipalités devraient effectuer ce genre de retour d'expérience quelques semaines après que le feu soit maîtrisé. Ainsi, les intervenants ont la possibilité de partager leur expérience entre eux et de nourrir leur réflexion. Attendre plus longtemps augmente le risque que l'information soit perdue et que des intervenants ne soient plus disponibles pour participer au retour d'expérience.



## 6. Le maintien des services essentiels et le rétablissement adaptés aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Au besoin, surveiller la qualité de l'eau potable;
- S'assurer de la disponibilité en eau pour la réponse à un incendie et/ou prévoir de l'entraide intermunicipale en conséquence;
- Inspecter et sécuriser le réseau routier municipal, assurer la reprise de la collecte des rebuts;
- Tenir une rencontre de débriefage pour faire un retour d'expérience et apporter des bonifications aux actions associées aux feux de forêt aux plans de mesure d'urgence municipaux.

## SECTION 7



# La formation et les exercices adaptés aux feux de forêt

La préparation générale aux sinistres propose plusieurs actions à réaliser pour améliorer les connaissances, les habiletés et la capacité de réponse aux sinistres des intervenants, entre autres par de la formation et des exercices.

Il convient de compléter cette préparation générale avec des éléments adaptés à l'aléa en cause, en l'occurrence les feux de forêt.

### 7.1 La formation

Il est important de former les intervenants de l'OMSC qui seront appelés à participer aux opérations municipales lors des feux de forêt ou lors des épisodes de mauvaise qualité de l'air. Agissant à titre d'agents multiplicateurs de la prévention des risques dans leur municipalité, il est aussi utile que les porteurs de mission connaissent bien les risques et les moyens d'atténuation des impacts des feux de forêt et de leurs fumées de même que les conséquences pouvant en découler.

### 7.2 Les exercices

Comme pour la formation, il est pertinent de préparer les membres de l'OMSC en intégrant aux exercices généraux, des feux de forêt et des épisodes de mauvaise qualité de l'air. Comme il s'agit de risques aux causes principalement naturelles, il est pertinent de prévoir un exercice combinant les risques d'incendie de forêt, les chaleurs extrêmes et la pénurie d'eau potable qui peuvent être aggravés s'ils surviennent en combinaison aux feux.

Les exercices ont l'avantage, en plus d'affiner les réflexes, de susciter la réflexion. Une rétroaction efficace à la suite d'un exercice permet souvent des bonifications du PMSC et rend la municipalité plus résiliente.



#### Élaboration des exercices

Votre [conseiller en sécurité civile](#) peut vous aider dans l'élaboration d'un scénario d'exercice adapté à votre réalité. Il peut également inviter des partenaires à participer aux exercices et favoriser la collaboration.



## 7. La formation et les exercices adaptés aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Former les intervenants de l'OMSC afin qu'ils puissent sensibiliser la population aux risques à la sécurité et à la santé associés aux feux de forêt;
- Réaliser des exercices impliquant de multiples aléas, voir d'autres crises (ex.: chaleur extrême, pénurie d'eau potable, orages violents et tornades, pluies torrentielles, etc.);
- À partir de la rétroaction des exercices, bonifier le PMSC.

## SECTION 8



# Les modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures adaptées aux feux de forêt

Dans le contexte de la préparation générale aux sinistres, la municipalité a eu l'occasion de prévoir des outils et des modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures établies. Le plan municipal de sécurité civile est l'un des principaux outils élaborés à cette fin.

Il convient de compléter cette préparation générale avec des éléments adaptés à l'aléa en cause, en l'occurrence les feux de forêt.

### 8.1 Les outils administratifs et les modalités de collaboration, de validation et de vérification

Les ententes de partage de services intermunicipaux peuvent être utiles advenant un manque de ressources locales (que ce soient des ressources matérielles, documentaires, humaines ou d'expertise) pour répondre aux besoins associés aux risques de feux de forêt. Étant donné qu'il s'agit d'un aléa pouvant affecter plusieurs municipalités simultanément, il est préférable de négocier les conditions d'entente en amont afin de considérer les besoins de tous les partis impliqués. Par exemple, si les locaux d'une municipalité voisine servent de refuge d'air pur, il faut que la capacité d'accueil soit prévue en conséquence d'accueillir suffisamment d'usagers pour remplir les besoins de la municipalité voisine signataire de l'entente intermunicipale.

Il est important que les équipements pouvant être requis en cas de feu de forêt ou de dégradation de la qualité de l'air associé aux fumées soient inspectés et entretenus pour éviter leur mauvais fonctionnement durant la saison estivale. Le responsable de la mission Services Techniques peut assurer la réalisation de ces vérifications d'entretien.



#### Ententes intermunicipales

Des [ressources](#) pour la rédaction d'une entente intermunicipale en sécurité civile sont disponibles sur [Quebec.ca](#).

La coopération intermunicipale est également soutenue par le [fonds région et ruralité](#) du MAMH.

### 8.2 La consignation des mesures de préparation et d'intervention

L'annexe « Aide-mémoire – Feux de forêt » du PMSC peut être bonifiée pour refléter les spécificités de la réponse municipale. Idéalement, la municipalité voit à la révision et la mise à jour de celui-ci chaque automne suivant une mise-en-œuvre des actions, dans une optique d'amélioration continue. Les activités de sensibilisation et les mesures d'atténuation mises en place peuvent également être consignées dans l'annexe. La tenue d'un journal des opérations facilite grandement le travail du coordonnateur et de ses substituts. Lors d'un feu de forêt de longue durée, la mise en place d'un plan de relève peut s'avérer nécessaire. Le journal des opérations devient alors l'outil de suivi de prédilection. Des réunions de relève sont également souhaitables.



#### 8. Les modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures adaptées aux feux de forêt

**En considérant que plusieurs mesures sont couvertes par la préparation générale aux sinistres, les éléments ci-dessous peuvent être réalisés en complément de celle-ci :**

- Négocier des ententes adaptées avec des fournisseurs de biens et services, au besoin;
- Assurer la mise à jour de l'annexe « Feux de forêt » du PMSC.

# GLOSSAIRE

Atténuation des risques de feux de forêt : Ensemble des mesures visant à réduire la capacité d'un feu de forêt à se propager vers les bâtiments, les communautés et/ou les infrastructures.

Bail de villégiature : Bail de location d'une terre publique à des fins de villégiature.

Capacité d'adaptation : "Habilité des systèmes, des institutions, des humains et des autres organismes à s'ajuster aux dommages potentiels des changements climatiques et à tirer profit des opportunités ou à répondre aux conséquences" (Field al., 2014).

Danger d'incendie : Indice calculé par la SOPFEU à partir de prévisions météo et de l'indice forêt-météo, qui repose lui-même sur l'indice de propagation initial et l'indice de combustible disponible. Ces indices tiennent compte également de l'indice de combustible léger, de l'indice d'humus et de l'indice de sécheresse.

Défoliation : Perte des feuilles ou des aiguilles des arbres. À l'automne, il y a une défoliation naturelle. Il peut également y avoir défoliation à cause de maladies ou de parasites.

Exposition : « Contact entre un individu et un agent stressant d'origine biologique, psychosocial, chimique ou physique ». Elle inclut donc les agents stressants liés aux changements climatiques" (GIEC 2014, cité par Demers-Bouffard et al., 2019, p.2)

Prévention des risques de feux de forêt : Ensemble des comportements et mesures visant à limiter les départs de feux de nature humaine. (Ex. : Ne pas fumer en forêt)

Inégalités socio-environnementales : Combinaison des inégalités sociales aux inégalités environnementales. Par exemple, les changements climatiques, l'exposition aux sources de pollutions et de nuisances touchent particulièrement les populations les plus défavorisées tant au niveau économique que social (Turgeon-Pelchat, et al., 2023). En effet, les impacts des changements climatiques et des sources de pollution ne sont pas équitablement répartis sur le territoire (Deguen, 2013). Par ailleurs, les inégalités environnementales peuvent exacerber les inégalités sociales existantes (Ilardo, L. et al., 2022).

Infrastructures essentielles : « Les processus, les systèmes, les installations, les technologies, les réseaux, les biens et les services qui sont essentiels à la santé, à la sécurité ou au bien-être économique [de la population], ainsi qu'au fonctionnement efficace [des] gouvernement[s]. » (Sécurité publique Canada, 2022)

Impacts psychosociaux : Situation durant laquelle des agents stressants sollicitent les mécanismes d'adaptation des personnes. Ces dernières puisent dans leurs ressources psychiques, personnelles, familiales ou associées au réseau social. Ceci peut engendrer des conséquences sur la vie des personnes en fonction de la nature ou de l'intensité des impacts psychosociaux, des dispositions émotionnelles antérieures, ainsi que les capacités sociales et financières des individus. (MSSS, 2006). À la différence des effets sur la santé physique, les impacts psychosociaux peuvent attendre leur paroxysme après une situation et persister dans le temps. Ils peuvent s'atténuer tout en revenant de façon répétée, limitant ainsi le rétablissement de la personne (Centre de collaboration nationale en santé environnementale, 2023).

Sensibilité : « Degré de susceptibilité d'un individu ou d'une communauté à être affecté, de façon bénéfique ou néfaste, par la variabilité ou le changement climatique » (GIEC 2014, cité par Demers-Bouffard et al. 2019). Plusieurs facteurs affectent la sensibilité aux aléas tels que l'âge, le réseau social, le revenu, le niveau de mobilité, les maladies chroniques, la perception du risque, etc. (Demers-Bouffard, 2019, p.2).

Techniques de combat des feux : Les techniques de la SOPFEU comprennent principalement : l'encerclement de l'incendie par des équipes terrestres, le travail conjoint avec les avions-citernes, le travail conjoint avec les hélicoptères, l'utilisation de machinerie lourde, le travail conjoint avec les pompiers municipaux et/ou les employés de tourbières et la thermovision (infrarouge).

VRAC-PARC : Vulnérabilité régionale aux changements climatiques (VRAC) et Plan d'adaptation régionale de santé publique aux changements climatiques (PARC). L'INSPQ coordonne ce projet et soutien les DSPu.

Vulnérabilité aux changements climatiques : En référence au modèle de Santé Canada, la vulnérabilité de la population aux changements climatiques comprend l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation (Demers-Bouffard et al. 2019).

Vulnérabilité relative : La vulnérabilité relative de la population du Bas-Saint-Laurent permet de comparer une municipalité à l'ensemble de la région.

# BIBLIOGRAPHIE

1. Bouchard-Bastien, Emmanuelle. (2020). *S'adapter aux feux de forêt : le souhait des acteurs de santé publique de la Californie*. INSPQ. <https://www.inspq.qc.ca/bise/s-adapter-aux-feux-foret-souhait-acteurs-sante-publique-californie>
2. Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2023). 13. Préparez-vous aux feux de forêt et à la fumée. Dans *Guide de préparation aux canicules*. [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/public-safety-and-emergency-services/emergency-preparedness-recovery/embc/preparedbc/preparedbc-guides/translations/preparedbc\\_extreme\\_heat\\_guide\\_fr.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/public-safety-and-emergency-services/emergency-preparedness-recovery/embc/preparedbc/preparedbc-guides/translations/preparedbc_extreme_heat_guide_fr.pdf)
3. British Columbia Coroners Service. (2022). Extreme Heat and Human Mortality: A Review of Heat-Related Deaths in B.C. in Summer 2021. Report to the Chief Coroner of British Columbia (53p.). Consulté le 1 septembre 2022. [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/extreme\\_heat\\_death\\_review\\_panel\\_report.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/birth-adoption-death-marriage-and-divorce/deaths/coroners-service/death-review-panel/extreme_heat_death_review_panel_report.pdf)
4. Centre de collaboration nationale en santé environnementale. (2023). Impacts psychosociaux des catastrophes : atténuation, intervention et rétablissement. Consulté le 5 avril 2024. [https://ccnse.ca/ressources/subject-guides/impacts-psychosociaux-des-catastrophes-attenuation-intervention-et#:~:text=Compar%C3%A9s%20aux%20effets%20sur%20la,dents%20de%20scie%20\(voir%20,20p.](https://ccnse.ca/ressources/subject-guides/impacts-psychosociaux-des-catastrophes-attenuation-intervention-et#:~:text=Compar%C3%A9s%20aux%20effets%20sur%20la,dents%20de%20scie%20(voir%20,20p.)
5. Deguen, S. (2013). Les inégalités environnementales. Journées annuelles de santé publique (JASP2013). [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2013/jasp2013\\_26nov\\_inegaliteenviron\\_sdeguen.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2013/jasp2013_26nov_inegaliteenviron_sdeguen.pdf)
6. Demers-Bouffard, D. (2019). *Cadre d'évaluation de la vulnérabilité régionale en matière de santé publique*. Document de travail non publié. Institut national de santé publique du Québec.
7. Demers-Bouffard, D. (2021). *Les aléas affectés par les changements climatiques: Effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation*. Synthèse des connaissances. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. Institut national de santé publique du Québec. Consulté le 3 février 2023. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2771-aleas-changements-climatiques-effets-sante-vulnerabilite-adaptation.pdf>
8. Field, C. B., Barros, V. R., Mach, K. J., Mastrandrea, M. D. et al. (2014). Résumé technique. Dans C. B. Field, V. R. Barros, D. J. Dokken, K. J. Mach, M. D. Mastrandrea, T. E. Bilir, M. Chatterjee, K. L. Ebi, Y. O. Estrada, R. C. Genova, B. Girma, E. S. Kissel, A. N. Levy, S. MacCracken, P. R. Mastrandrea et L. L. White (dir. pub.). *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité*. Partie A : Aspects mondiaux et sectoriels. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge et New York : Cambridge University Press, pp. 35-95. Consulté le 1er septembre 2022. [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure\\_fr-1.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure_fr-1.pdf)
9. Ilardo, L. Hallmich, C., Khan, S. (2022). Pour une justice environnementale québécoise : réalités, arguments, pistes d'action. Fondation David Suzuki.
10. Infocentre de santé publique. (2023a). Prévalence de l'asthme pour la population d'un an et plus. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 16 février 2024. Mise à jour de l'indicateur le 13 avril 2023. Source de données : Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), actualisation découpage territorial version M34-2022

11. Infocentre de santé publique. (2023b). Prévalence de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) pour la population de 35 ans et plus. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 16 février 2024. Mise à jour de l'indicateur le 13 avril 2023. Source de données : Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), actualisation découpage territorial version M34-2022.
12. Infocentre de santé publique. (2023c). Prévalence des troubles mentaux pour la population d'un an et plus. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 16 février 2024. Mise à jour de l'indicateur le 13 avril 2023. Source de données : Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), actualisation découpage territorial version M34-2022.
13. Infocentre de santé publique. (2023d). Prévalence de l'hypertension artérielle pour la population de 20 ans et plus. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 16 février 2024. Mise à jour de l'indicateur le 13 avril 2023. Source de données : Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), actualisation découpage territorial version M34-2022.
14. Institut de la statistique du Québec. (2021a). Mise à jour 2021 des perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2020-2066. Québec: Institut de la statistique du Québec. Consulté le 17 juin 2021. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-regions-administratives-et-regions-metropolitaines-rmr>
15. MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux). (2006). PSY L0204 - Vulnérabilité psychosociale et repérage de la clientèle. Programme de formation. Consulté le 4 avril 2024. [https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/formation-pandemie/PSY-L0204\\_vulnerabilite\\_psychosociale\\_et\\_reperage\\_de\\_la\\_clientele.pdf](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/formation-pandemie/PSY-L0204_vulnerabilite_psychosociale_et_reperage_de_la_clientele.pdf)
16. Santé Canada. (2023). *La fumée des feux de forêt, la qualité de l'air et votre santé*. Gouvernement du Canada. Consulté le 16 février 2024. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/cote-air-sante/fumee-feux-foret-qualite.html>
17. Statistique Canada. (2017). Rimouski-Neigette, La Matapédia, Les Basques, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Matane, La Mitis, MRC [Division de recensement] Bas-Saint-Laurent [Région économique], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement, Recensement Canada de 2016, produit nO 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. Consulté le 19 février 2024. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
18. Statistique Canada. 2023. (tableau). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 19 février 2024).
19. Turgeon-Pelchat, C., Dodeler, C., Savard, A., Turcotte, S. et Aubé-Maurice, J. (2023). *Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent. Volet Évaluation de la vulnérabilité populationnelle régionale aux changements climatiques (VRAC)*. Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



20. Valcin, Frédéric. (2019). Fumée et feux de forêt: Comprendre, communiquer et réduire les risques pour la santé publique (2e partie). Présentation lors des Journées annuelles de santé publiques. [https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2019/jasp2019\\_pollution\\_air\\_frederic\\_valcin.pdf](https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2019/jasp2019_pollution_air_frederic_valcin.pdf)
21. Palmer, Jane (2022). The devastating mudslides that follow forest fires (nature.com), URL : <https://www.nature.com/articles/d41586-022-00028-3> (Consulté le 16 avril 2024)
22. Research Outreach (2020) Disturbance calls for disaster: Why forest fires increase landslides and rockfall hazards, site web consulté le 2024-04-16 : <https://researchoutreach.org/articles/disturbances-disaster-forest-fires-increase-landslides-rockfall-hazards/>
23. Forest Practices Board (2006) Post-Wildfire Hazard Assessment and Risk Management. Disponible en date du 2024-04-16 : <https://www.bcfpb.ca/wp-content/uploads/2016/04/SR24-Post-Wildfire-Hazard-Assessment.pdf>
24. British Columbia Ministry of Forests, Lands, Natural Resource Operations and Rural Development (non daté) Landslide and Flooding Risks Due to Wildfires. Disponible en date du 2024-04-16 : [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/resource-roads/local-road-safety-information/landslide\\_flooding\\_risks\\_due\\_to\\_wildfires\\_brochure.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/resource-roads/local-road-safety-information/landslide_flooding_risks_due_to_wildfires_brochure.pdf)
25. Radio-Canada (2023) Au-delà des forêts, les feux ont aussi un impact sur l’approvisionnement en eau potable. Site web consulté le 2024-04-16 : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1990818/feu-foret-effets-eau-traitement>
26. St-Cyr-Leroux, B. (2023) Incendies de forêt : la qualité de l’eau des lacs en péril. Article au site web, disponible en date du 2024-04-16 : <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2023/08/30/incendies-de-foret-la-qualite-de-l-eau-des-lacs-en-peril/#:~:text=Les%20incendies%20de%20for%C3%AA%20rendraient,%C3%A9pais%20couvert%20de%20fum%C3%A9%20orang%C3%A9>
27. Atlas climatique du Canada (non daté) Les feux de forêt, l’eau et notre santé. Site web consulté le 2024-04-16 : <https://atlasclimatique.ca/les-feux-de-foret-leau-et-notre-sante>
28. Atlas climatique du Canada (2020) Contrôle de la qualité : Les feux de forêt, l’eau et notre santé. Vidéo publiée sur YouTube, disponible en date du 2024-04-16 : <https://youtu.be/QHw1pfxgqoq>
29. Radio-Canada (2022) Les feux de forêt ont un effet majeur sur les cours d’eau. Épisode de l’émission Moteur de Recherche. Disponible en date du 2024-04-16 : <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/moteur-de-recherche/segments/entrevue/412940/bassins-versants-canada-incendies-foresterie>
30. Santé publique Canada (2022). [Infrastructures essentielles du Canada \(securitepublique.gc.ca\)](https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrtr/crtcl-nfrstrctr/cci-iec-fr.aspx), URL : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrtr/crtcl-nfrstrctr/cci-iec-fr.aspx> (Consulté le 16 avril 2024)

# ANNEXE A – Populations vulnérables aux effets des fumées associées aux feux de forêt

Pendant les périodes de forte fumée, tout le monde est à risque, peu importe l'âge ou l'état de santé (Santé Canada,2023).

Tableau 2 : Populations vulnérables aux effets des fumées associées aux feux de forêt

Population	Brève justification	Quelques données
<b>Personnes âgées</b>	Plus sensibles au stress oxydatif et à l'inflammation associés à l'inhalation de fumée des incendies de forêt.  Plus touchées par des problématiques de santé préexistantes, notamment respiratoires et cardiovasculaires, susceptibles de se détériorer.	En 2021, 28% de la population avaient plus de 65 ans en 2021 (ISQ, 2021).  En 2041, environ 35% de la population du BSL sera âgée de plus de 65 ans (ISQ, 2021).
<b>Enfants</b>	Capacité d'acclimatation physique limitée;  Aptitudes restreintes à réagir adéquatement au stress.	En 2021, 9% de la population avaient moins de 9 ans en 2021 (ISQ).
<b>Fœtus et femmes enceintes</b>	Sensibles au stress post-traumatique et à ses conséquences sur la santé.	Données non disponibles.
<b>Personnes ayant une ou des maladies chroniques préexistantes ou à mobilité réduite</b>	Facteurs de comorbidité;	Prévalence de certaines maladies chroniques pour 2021-2022, taux ajustés (Infocentre de santé publique, 2023a,b,c,d, 2021-2022, SISMACQ <sup>3</sup> ) :  Hypertension artérielle : 21,5 % de la population (20 ans et +)  Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) : 9,7 % de la population (35 ans et +)  Troubles de santé mentale : 14,3% de la population (1 an et plus)

<sup>3</sup> Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec

		<p>Asthme : 11,4% de la population (1 an et plus)</p> <p>Incapacité physique ou mentale : 27% de la population (Statistique Canada, Recensement 2016).</p>
<p><b>Personnes défavorisées sur les plans matériels et sociaux</b></p>	<p>Présentent davantage de maladies préexistantes;</p> <p>Un bon réseau social représente un facteur de protection.</p> <p>Plus difficiles à rejoindre par les messages de prévention.</p> <p>Sensibles aux impacts financiers associés à la perte des biens par le feu et au stress que cela occasionne</p>	<p>14,4% de la population sous l'indice de faible revenu après impôts (2020) (Statistique Canada, Recensement 2021).</p>
<p><b>Travailleurs extérieurs, agricoles ou de milieu propices l'exposition à la fumée des feux et les sportifs</b></p>	<p>Particulièrement exposés;</p> <p>Stress sur le corps lié à l'effort physique</p>	<p>2,8% de la population travaille dans les domaines de l'agriculture, la foresterie, la pêche et chasse (Statistique Canada, Recensement 2021).</p>
<p><b>Personnes ne comprenant pas le français</b></p>	<p>Les personnes ne comprenant pas le français pourraient ne pas saisir les avertissements et avoir des comportements à risque</p>	<p>Données non disponibles.</p>

# **ANNEXE B** – Annexe au PMSC – Aide-mémoire feux de forêt

## Mise en contexte

Les feux de forêt peuvent entraîner des enjeux en matière de sécurité civile. En plus des impacts sur la sécurité, ils peuvent avoir des impacts sur la santé, sur les infrastructures essentielles et sur l'environnement. Il est donc important de s'y préparer. Le présent aide-mémoire se veut un outil de travail pour guider les municipalités dans les actions à prendre selon le niveau d'alerte et de mobilisation en lien avec cet aléa. Nous invitons les municipalités à l'adapter à leurs besoins et leurs particularités locales. Il s'appuie sur la préparation générale que la municipalité a mise en place et sur le *guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation adaptée aux feux de forêt pour la région du Bas-Saint-Laurent*.

## Niveaux d'alerte

PHASE	DESCRIPTION
<b>Normale</b>	<p>Aucune menace réelle ou appréhendée. Probabilité de feux de forêt très faible.</p> <p>La période <b>hors saison</b> s'étend de la première neige qui reste au sol jusqu'à la fonte dévoilant le sol forestier, il n'est cependant pas impossible qu'un feu survienne hors saison.</p> <p>L'OMSC (organisation municipale de sécurité civile) n'est pas activée dans le contexte des feux de forêt. Des activités de <b>prévention, atténuation et préparation</b> ont lieu.</p>
<b>Veille</b>	<p>Menace <b>possible</b>.</p> <p>Passage à la phase <b>veille</b> dès la fonte des neiges, donc dès l'exposition du combustible forestier. La surveillance par la SOPFEU débute.</p> <p>La phase veille varie annuellement, mais s'étend environ du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.</p> <p>L'OMSC n'est pas activée, mais des activités de <b>préparation</b> ont lieu.</p>
<b>Alerte</b>	<p>Menace <b>préoccupante</b>. L'indice d'inflammabilité devient élevé, très élevé ou extrême, ou un feu est déclenché sur le territoire de la municipalité, ou à proximité, sans engendrer de risques immédiats ou imminents pour les infrastructures ou la population.</p> <p>L'OMSC passe au niveau alerte et doit <b>se tenir prête</b> à activer diverses missions, rapidement.</p>
<b>Intervention</b>	<p>Menace <b>confirmée ou imminente</b> pour la sécurité et la santé de la population.</p> <p>Un feu de forêt est rapporté sur le territoire ou à proximité. Ce dernier ou la fumée qu'il dégage pose un risque immédiat ou imminent pour la sécurité et/ou la santé.</p> <p>L'OMSC est <b>activée</b> et passe en mode intervention.</p>
<b>Rétablissement</b>	<p>Menace écartée, mais les <b>impacts</b> persistent.</p> <p>Les dangers associés aux feux de forêt sont écartés. Les efforts sont concentrés sur la gestion des impacts et le retour à la normale.</p> <p>L'OMSC demeure activée, <b>selon les besoins</b>, pour répondre aux <b>conséquences</b> du sinistre.</p>

Répartition des actions suggérées par niveau d'alerte

NORMALE			
ITEMS	ACTIONS	RESPONSABLES	ACTIONS RÉALISÉES
1.	Mise à jour du bottin des ressources d'urgence et assurez l'intégration des ressources nécessaires en cas de feu de forêt.	Administration	
2.	Mise à jour de la présente annexe « Aide-mémoire feux de forêt ».	Coordination	
3.	Négociation et mise à jour des ententes existantes avec les fournisseurs de services et/ou les municipalités qui sont voisines pour l'acquisition ou la location de certains équipements, de services, de locaux et de produits pouvant être requis lors de feux de forêt. S'assurer que les équipements sont dans le plan d'inspection et d'entretien du matériel municipal.	- Administration - Coordination - Services techniques	
4.	Procéder à une analyse de risque en tenant compte des peuplements forestiers, de la santé de la forêt, de la proximité des quartiers et des infrastructures essentielles, de l'historique des feux et des activités forestières. Demander l'accompagnement de la SOPFEU au besoin.	Coordination	
5.	Recherche de subventions disponibles pour des projets de prévention ou d'aménagement urbain atténuant les risques de propagation des feux de forêt.	- Administration - Coordination	
6.	Dans le cadre de la planification estivale, prévoir des activités alternatives aux activités prévues en cas de mauvaise qualité de l'air et/ou d'interdiction de circuler en forêt et/ou d'allumer des feux à ciel ouvert.	- Services aux sinistrés - Coordination	
7.	Préparation d'une campagne d'information et des messages de prévention et d'atténuation des risques adressés à la population en général. Demander l'accompagnement de la SOPFEU au besoin.	Communication	
8.	Mise à jour de la procédure de rassemblement et de transport des personnes vulnérables en cas d'évacuation.	Transports	

9.	Mise à jour de la liste des personnes vulnérables et des établissements nécessitant des procédures d'évacuation particulières (centres de détention, hôpitaux, RPA, RI et RTF, CPE, CRDI, etc.).	Services aux personnes sinistrées	
10.	Planification des actions en cas d'épisode de chaleur, de pénurie d'eau ou en cas de sécheresse (simultanément aux feux de forêt).	- Services techniques - Secours aux personnes et protection des biens	
11.	Identification et mise à jour de la liste des installations municipales, communautaires et privées pouvant servir de refuge d'air pur.	- Services aux personnes sinistrées - Services techniques	
12.	S'assurer que les pompiers municipaux sont informés du mode de fonctionnement et de la SOPFEU en cas de feu de forêt en milieu périurbain.	Secours aux personnes et protection des biens	
13.	Formation et exercices feux de végétation en milieu périurbain (champs, brousses, fossés).	Secours aux personnes et protection des biens	
14.	Maintenir à jour la réglementation de prévention (Brûlage et permis, entreposage de combustible extérieur, utilisation de pare-étincelle, etc.).	Coordination	
15.	Répertorier les activités génératrices de risque de feux de forêt ou exposant la population aux conséquences.	Coordination	
16.	Planifier et effectuer les travaux d'entretien sur les bâtiments municipaux et le contrôle de la végétation autour de ceux-ci.	Services techniques	

VEILLE			
ITEMS	ACTIONS	RESPONSABLES	ACTIONS RÉALISÉES
1.	Aviser l'OMSC du passage en mode veille. Surveiller l'indice du danger d'incendie diffusé par la SOPFEU. Surveillance des alertes météo pour le secteur.	Coordination	
2.	S'assurer que les employés et les gestionnaires municipaux connaissent les risques associés aux feux de forêt, les stratégies de prévention et d'atténuation et leurs rôles respectifs en vue de l'été à venir. Promouvoir également les bonnes pratiques SST.	Administration	
3.	Exécuter, au besoin, les travaux d'entretien sur les bâtiments municipaux exposés à l'aléa et le contrôle de végétation autour de ceux-ci.	Services techniques	
4.	Diffuser à la population et aux employés municipaux les messages de la SOPFEU en matière de prévention et de préparation ainsi que ceux préparés par la mission <i>Communication</i> .	Communication	
5.	En cas de besoin, faire des séances d'information et de sensibilisation avec les citoyens de secteurs identifiés à risque, en collaboration avec la SOPFEU.	- Coordination - Communication - Secours aux personnes et protection des biens	
6.	Sensibiliser la population aux obligations réglementaires associées au brûlage. Promouvoir des alternatives au brûlage.	- Communication - Secours aux personnes et protection des biens	
7.	Se familiariser avec les outils de veille et s'assurer de pouvoir y accéder rapidement. (Qualité de l'air, dispersion de fumées, information sur les feux actifs et danger d'incendie.)	Coordination	
8.	En période de sécheresse, effectuer une surveillance des niveaux d'eau dans les cours d'eau identifiés par les SSI pour les combats des feux périurbains (niveau suffisant pour pompage).	- Secours aux personnes et protection des biens - Services techniques	



ALERTE			
ITEMS	ACTIONS	RESPONSABLES	ACTIONS RÉALISÉES
1.	Aviser l'OMSC du passage en mode Alerte et la raison associée.	Coordination	
2.	Surveiller l'indice du danger d'incendie diffusé par la SOPFEU. Surveillance des alertes météo pour le secteur.	Coordination	
3.	Aviser le COG s'il y a des enjeux anticipés en sécurité civile.	Coordination	
4.	Inventorier les activités à risque, susceptibles d'être interrompues en raison d'une altération de la qualité de l'air et proposer des alternatives et/ou des mesures d'atténuation. En absence d'alternatives, annuler les activités.	- Coordination - Administration - Services aux personnes sinistrées	
5.	Inventorier les activités à risque de déclencher un feu et les annuler au besoin (ex.: feux d'artifice ou feux de joie).	- Coordination - Administration - Services aux personnes sinistrées	
6.	Faire le lien avec les partenaires externes à l'OMSC selon les besoins et les enjeux (organismes communautaires, fournisseurs de services, etc.).	- Coordination - Services techniques - Services aux personnes sinistrées	
7.	En cas de sécheresse, s'assurer de la disponibilité en eau pour la réponse à un incendie périurbain et/ou prévoir de l'entraide intermunicipale en conséquence.	Secours aux personnes et protection des biens	
8.	Surveiller la production et la consommation d'eau potable et au besoin, publier un communiqué.	- Services techniques - Communication	
9.	Sensibiliser les employés aux bonnes pratiques de santé et de sécurité au travail.	Administration	
10.	Tenir la population informée des mesures prises par la municipalité et les sensibiliser aux mesures de prévention à préconiser. Référer aux messages d'Urgence Québec et de la SOPFEU lorsque disponibles.	Communication	
11.	Prévoir le contact des personnes vulnérables connues de la municipalité ainsi que les partenaires de proximité pour s'assurer de leur bien-être et qu'ils soient informés des risques.	- Communications - Service aux personnes sinistrées	

INTERVENTION			
ITEMS	ACTIONS	RESPONSABLES	ACTIONS RÉALISÉES
1.	L'OMSC est avisée du passage en mode intervention et les informations émanant de la SOPFEU destinées à la municipalité sont relayées aux responsables de mission le cas échéant.	Coordination	
2.	Ouvrir le centre de coordination principal ou substitut en fonction de la sécurité des lieux.	Coordination	
3.	Aviser le COG de l'activation de l'OMSC et de l'ouverture du CCMU.	Coordination	
4.	Être prêt à déclarer l'état d'urgence local au besoin.	- Coordination - Maire et conseil municipal	
5.	Faire le lien avec les partenaires externes à l'OMSC selon les besoins et les enjeux (organismes communautaires, fournisseurs de services, etc.).	- Coordination - Services techniques - Services aux personnes sinistrées	
6.	Assurer la santé et la sécurité des employés municipaux.	Administration	
7.	Assurer le suivi des dépenses supplémentaires associées à la gestion de l'événement de feux de forêt.	Administration	
8.	Assurer l'ouverture prolongée des lieux publics équipés de filtreur d'air.	Services aux personnes sinistrées	
9.	Tenir la population informée des mesures prises par la municipalité, des lieux disponibles de refuge d'air pur et y intégrer les messages à la population reçus de la SOPFEU, de la DSPu-BSL et d'UQ.	Communication	
10.	Contacter les personnes vulnérables connues de la municipalité ainsi que les organismes de proximité pour s'assurer de leur bien-être et qu'ils soient informés des risques.	Services aux personnes sinistrées	
11.	Faciliter le transport vers des refuges d'air pur des personnes impactées ou vulnérables qui en ont signifié le besoin, ainsi que le retour à domicile en fin de journée.	- Transport - Services aux personnes sinistrées	

12.	Identifier, avec l'aide de la SOPFEU, les secteurs les plus à risque et les infrastructures névralgiques selon la progression anticipée du feu.	- Coordination - Services techniques	
13.	Planifier l'évacuation, au besoin. Ouvrir des centres d'hébergement temporaire. Évaluer le besoin d'assistance intermunicipale.	- Coordination - Secours aux personnes et protection des biens - Services aux sinistrés	
14.	En cas d'évacuation, émettre des messages d'instructions aux citoyens.	- Coordination, - Secours aux personnes et protection des biens - Communication	
15.	En cas d'évacuation, assurer la sécurité du périmètre et prévoir des procédures d'accès au besoin, en collaboration avec la SQ.	- Coordination - Secours aux personnes et protection des biens	
16.	En cas de sécheresse, s'assurer de la disponibilité en eau pour la réponse à un incendie de structure et/ou prévoir de l'entraide intermunicipale en conséquence.	- Secours aux personnes et protection des biens - Coordination - Administration	
17.	En cas de sécheresse, surveiller la production et la consommation d'eau potable et au besoin, publier un communiqué.	- Services techniques - Communication	

RÉTABLISSEMENT			
ITEMS	ACTIONS	RESPONSABLES	ACTIONS RÉALISÉES
1.	L'OMSC passe en mode rétablissement.	Coordination	
2.	Planifier et assurer le suivi de la réintégration	- Coordination - Secours aux personnes et protection des biens - Transport	
3.	Fermer les centres d'hébergement temporaire.	- Coordination - Services aux personnes sinistrées	
4.	Émettre des messages d'instructions de réintégration aux citoyens. Référer aux ressources d'Urgence-Québec.	- Coordination - Secours aux personnes et protection des biens - Communication	
5.	Tenir la population informée du suivi de la situation et des mesures de prévention à préconiser advenant un nouvel épisode de feux de forêt.	Communication	
6.	Retour aux heures normales d'ouverture des lieux identifiés comme refuge d'air pur.	Services aux personnes sinistrées	
7.	Informers les citoyens sur les programmes d'assistance et l'aide humanitaire disponible (PGAF, Croix-Rouge, banques alimentaires, etc.).	- Coordination - Communication	
8.	Compilation des dépenses admissibles aux programmes d'aide financière gouvernementaux (dont le PGAF) et faire le lien avec la DRSCSI.	Administration	
9.	Relayer l'information sur l'aide financière disponible vers les entreprises impactées. Aviser la DRSCSI si l'accès aux produits et services essentiels est menacé.	- Coordination - Communication	
10.	Surveiller la qualité de l'eau en considérant que les cendres, débris et sédiments ont le potentiel de contaminer les sources d'eau potable.	Services techniques	
11.	Tenir une rencontre de débriefage pour faire un retour d'expérience et apporter les bonifications proposées au PMSC.	Coordination	

